le grand Toulouse
communauté urbaine



Balma

Plan Local d'Urbanisme

3ème Révision approuvée le 22 septembre 2005
1ère Modification approuvée le 21 septembre 2006
2ème Modification approuvée le 12 juillet 2007
3ème Modification approuvée le 20 mars 2009

4éme Modification

Approuvée le 16 décembre 2010

0- Documents relatifs à la procédure

VILLE DE BALMA

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

Le PLU est élaboré avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine

Publié par affichage
le 22 DEC. 2010
et déposé à la Préfecture
le 22/12/2010

Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

Conseil de communauté du 16 décembre 2010
Salons Marengo - Toulouse
Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2010-12-URB-05

Approbation de la 4ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Balma

L'an deux mille dix le seize décembre à dix heures, sous la Présidence de Monsieur Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	72
Procurations :	16
Date de convocation :	10 décembre 2010

Présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Cugnaux	M. Pierre GUERIN M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON

	M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. Thierry COTELLE Mme Christine COURADE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND M. Serge DIDIER Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Saliha MIMAR M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER Mme Gisèle VERNIOL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS
L'Union	M. Georges BEYNEY M. Henri LEVRAT M. Marc PÉRÉ
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués ayant donné pouvoir

		à
Aucamville	M. Gérard ANDRÉ	M. Guy MONTAGNER
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	Mme Béatrice URSULE
Cugnaux	M. Philippe GUÉRIN	M. Guy THIBAUT
Colomiers	M. Henri MOLINA	M. Guy LAURENT
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Joseph CARLES
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLÉRA	M. Jacques DIFFIS
Toulouse	M. Abdelkader ARIF Mme Michèle BLEUSE Mme Anne CRAYSSAC Mme Martine CROQUETTE M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE Mme Erwane MONTHUBERT Mme Cécile RAMOS	M. Pierre COHEN M. Antoine MAURICE Mme Gisèle VERNIOL M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ Mme Malika ARADJ M. Daniel BENYAHIA Mme Dominique PY M. Joël CARREIRAS
Villeneuve-Tolosane	M. Diego GIL	Dominique COQUART

Délégués excusés

Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Colomiers	M. Ahmed-Medhy IMELHAINE
Toulouse	M. René BOUSCATEL M. François CHOLLET Mme Marie DEQUE Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Claude TOUCHEFEU
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT

Délibération n° 2010-12-URB-05

Approbation de la 4ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Balma

Exposé

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Balma, a été lancée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 3 mai 2010.

Cette procédure de modification a pour objets notamment de :
- Etendre le zonage UBa le long de l'axe de bus en site propre,
- Conserver le caractère villageois du hameau des Anciens Paradoux,
- Modifier et mettre à jour la liste des emplacements réservés,
- Effectuer des mises à jour réglementaires.

Dans le cadre de la consultation des organismes extérieurs, 6 avis favorables ont été reçus :
- La Chambre d'Agriculture, en date du 25 mai 2010,
- La mairie de Pin-Balma, en date du 27 mai 2010,
- Tisséo, en date du 28 mai 2010,
- Le Conseil Général, en date du 9 juin 2010,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie, en date du 22 juin 2010,
- Le SMEAT, en date du 9 juillet 2010.

Il a fait l'objet d'une enquête publique du 3 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus.

Il ressort du bilan de l'enquête publique que 4 observations et 2 lettres ont été consignées dans le registre d'enquête publique déposé à la mairie de Balma. Aucune remarque ne figure au registre déposé au Grand Toulouse.

Le bilan des avis et observations, autrement dit l'ensemble des remarques ou avis ainsi que les réponses du Grand Toulouse figurent dans le bilan joint en annexe de la présente délibération.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur, a émis un avis favorable avec deux recommandations : tout d'abord que les projets de constructions qui se réaliseraient le long de l'avenue de la Plaine (secteur objet du passage de la zone UC en UBa) « respectent au mieux la tranquillité et l'intimité des maisons individuelles ». Et par ailleurs, que « les demandes des familles Rauzy et Ricard (sur la limite sud de l'emplacement réservé n°46 et sur les autres demandes afférentes aux parcelles AZ 35, 36, 169 et 170) soient étudiées avec bienveillance . »

Le Grand Toulouse a bien pris note des remarques du Commissaire Enquêteur et rappelle que le service Instructeur sera vigilent à la bonne intégration des projets dans leur environnement. Par ailleurs, le Grand Toulouse et la commune ont décidé de modifier l'emplacement réservé n°46 bien que les requêtes écrites dans le registre ne l'expriment pas clairement.

Il est ensuite apparu nécessaire d'intégrer en annexes les servitudes d'utilité publiques mises à jour.

Il est donc proposé d'approuver la modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Balma tel qu'il est joint à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) approuvé le 11 décembre 1998, et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu le Plan de Déplacements Urbaines (PDU) approuvé le 12 juin 2001,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Balma approuvé par délibération du 22 septembre 2005, modifié les 21 septembre 2006, 12 juillet 2007, 20 mars 2009, révisé de manière simplifiée le 22 mai 2008, mis à jour le 15 décembre 2005, le 3 avril 2006, et le 23 juin 2008.

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 3 mai 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Balma,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur et les deux recommandations,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Balma,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains du 22 novembre 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la 4ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Balma, et de mettre à jour les servitudes d'utilité publiques conformément au dossier annexé à la présente.

Article 2

De procéder, en application des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de Balma pendant une durée minimale d'un mois, affichage qui fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Article 3

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de PLU modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la mairie de Balma et à la Préfecture de la Haute-Garonne aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

Article 4

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci-avant.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Résultat du vote :

- Pour : 88
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1 Place de la Légion d'Honneur BP 35821 31505 TOULOUSE CEDEX 5 Tél.: 05 81 91 72 00 Fax 05 81 91 72 01

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN

ANNEXE

Avis et observations portées sur le projet de 4ème modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Balma

1. La phase de concertation préalable : avis des Personnes publiques associées

Un avis favorable a été donné par :

- La Chambre d'Agriculture, en date du 25 mai 2010,
- La mairie de Pin-Balma, en date du 27 mai 2010,
- Tisséo, en date du 28 mai 2010,
- Le Conseil Général, en date du 9 juin 2010,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie, en date du 22 juin 2010,
- Le SMEAT, en date du 9 juillet 2010.

2. La phase d'enquête publique du 3 juin au 2 juillet 2010 inclus

Le public a consigné 6 observations sur le registre ouvert à la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme de la Ville de Balma (4 observations, 2 lettres).
Il n'y a eu aucune observation sur le registre ouvert au Grand Toulouse.

2.1. Les observations du public, les recommandations du Commissaire Enquêteur et les réponses apportées peuvent être résumées de la manière suivante :

2.1.1° ZAC Balma Gramont

Des requérants font plusieurs objections sur les hauteurs prévues dans la ZAC Balma Gramont, s'interrogent sur l'implantation en limite séparative et demandent une modification de zonage.

⇨ La ZAC Balma Gramont ne fait pas l'objet de la présente modification du PLU. Il n'est pas donné suite à ces remarques. Les requérants sont invités à se présenter au Service urbanisme de la mairie de Balma pour toutes les questions concernant l'application des règles du PLU.

2.1.2° Mutation du secteur UC en UBa, avenue de la Plaine

Un particulier, qui habite dans le secteur concerné par la modification de zonage, souhaite avoir des éclaircissements sur les possibilités de constructions sur le terrain mitoyen de sa propriété, qui en l'occurrence passera de la zone UC en UBa. Cette personne s'inquiète de l'implantation possible d'un immeuble car les accès semblent inappropriés.

⇨ Le Grand Toulouse rappelle, comme cela est indiqué dans la notice de présentation de la modification du PLU, que l'objectif est de transformer une petite partie de la zone UC en UBa (une dizaine de parcelles) afin de permettre à ce territoire d'accompagner les attentes urbaines le long du transport collectif en site propre.

Le Commissaire Enquêteur recommande dans son rapport que les projets de constructions qui se réaliseraient le long de l'avenue de la Plaine (secteur objet du passage de la zone UC en UBa) « respectent au mieux la tranquillité et l'intimité des maisons individuelles ».

⇨ Le Grand Toulouse rappelle que des règles ont été intégrées dans le projet de modification du PLU en zone UBa afin de permettre une bonne insertion des projets dans le tissu urbain environnement. Le Service Instructeur de la Ville de Balma sera vigilent à cette bonne intégration.

2.1.3° Secteur du ruisseau de Noncesse : site d'intérêt paysager et servitude. Emplacements réservés n°43 et n°46.

Bien que les requêtes des familles Rauzy et Ricard s'appuient sur le point 2.3.2.1 de la présente modification, à savoir l'extension de l'emplacement réservé n°46, aucun élément ne concerne cet objet de la modification.
En effet, les requêtes portent sur :

1. *une interrogation de l'intégration d'une partie de la parcelle n°35 dans l'emplacement réservé n°43,*
2. *une demande de modification du tracé d'une servitude,*
3. *une demande de reconstruction d'un pont,*
4. *une demande de modification de l'alignement du site d'intérêt paysager,*
5. *avoir une route en sens unique qui desservirait les usagers riverains.*

Toutefois, le Commissaire Enquêteur recommande dans son rapport que « les demandes des familles Rauzy et Ricard (sur la limite sud de l'emplacement réservé n°46 et sur les autres demandes afférentes aux parcelles AZ 35, 36, 169 et 170) soient étudiées avec bienveillance . »
Il recommande en particulier de réduire l'emplacement réservé n°46 (déplacer la limite sud de l'emplacement réservé vers le nord).

⇨ Le Grand Toulouse rappelle que le point 2.3.2.1 de la notice de la modification porte sur l'extension de l'emplacement réservé n°46 dont le but est d'assurer le lien et la continuité avec le cheminement piéton le long du ruisseau de Noncesse et permettre les interventions d'entretien de ce ruisseau. La superficie de cet emplacement réservé est augmentée de 960 m², soit un total de 26 740 m².
Ce secteur du ruisseau de Noncesse inscrit dans la trame verte du Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) mérite d'être préservé et protégé, c'est pourquoi il est inscrit en zone N et comme site d'intérêt paysager au titre de l'article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme. L'emplacement réservé n°46 (objet de la présente modification du PLU) vient conforter cette protection et mise en valeur.

⇨ Le Grand Toulouse et la commune proposent de le modifier lors cette procédure de modification. L'emplacement réservé aura une largeur d'environ 10 mètres au lieu de 20 mètres de large.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Réalisée à **BALMA (31130)**

DU 03/06/2010 au 02/07/2010

Sur un projet de 4ème modification

De son PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Commissaire Enquêteur : Christian LASSERRE
Nommé par décision du tribunal Administratif de TOULOUSE
En date du 02/04/2010 Dossier N° E10000094/31

PLAN

A – RAPPORT

1 - RAPPEL DU PROJET

1.1 Historique du PLU de BALMA
1.2 4ième modification soumise à enquête

2 - ENQUÊTE

2.1 Rencontre avec les responsables du GRAND TOULOUSE et de la Mairie de BALMA
2.2 Contrôle de la conformité de la procédure d'enquête publique
2.3 Les observations du public
2.4 Remarques du Commissaire Enquêteur sur ces observations

B. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

C. ANNEXES

A – RAPPORT

1 - RAPPEL DU PROJET

1.1 Historique du PLU de BALMA

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui est destiné à organiser et à clarifier l'évolution de l'urbanisation de la commune ; il est opposable aux tiers.

Sa mise en place, sa modification ou sa révision sont soumises à enquête publique du type « loi BOUCHARDEAU », dont les modalités sont définies par les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement.

La procédure « d'enquête publique » a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions, préalablement à certaines décisions, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information.

Le Plan D'Occupation des sols (POS) de la commune de BALMA a été élaboré et adopté pour la première fois en novembre 1986.

Il a fait ensuite l'objet de deux révisions en octobre 1989 et juillet 2001.

Il a été transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 22 septembre 2005.

Le PLU a fait, par la suite, l'objet de :

- deux mises à jour les 15 décembre 2005 et 3 avril 2006.
- de trois modifications (1ière, 2ième, et 3ième) les 21 septembre 2006, 12 juillet 2007 et 20/03/2009.
- d'une première révision simplifiée le 22/09/2005.

Le présent rapport d'enquête publique porte sur une 4ième modification du PLU qui a été soumise à enquête publique du 03 juin 2010 au 02 juillet 2010 par arrêté du Vice Président du Grand Toulouse en date du 03 mai 2010.

1.2 - 4ième modification soumise à enquête

L'objet de la 4ième modification porte sur 17 points classifiés dans le dossier d'enquête suivant quatre objectifs. Le commissaire Enquêteur a attribué un numéro d'ordre de 1 à 17 à ces modifications :

- **Objectif N°1 : Accompagner le développement urbain le long du bus en site propre avenue de la Plaine niveau lycée Saliège.**

  - Modification N°1- transformer une partie de la zone UC en UBa par intégration uniquement des parcelles susceptibles d'évoluer.

  - Modification N°2 - modifier les articles 7 et 13 du règlement écrit de la zone UBa pour assurer un traitement qualitatif des parcelles en limite de la zone UC.

- **Objectif N°2 : Conserver le caractère villageois du hameau des anciens Paradoux.**

  - Modification N°3- faire évoluer la zone UA des anciens Paradoux en UAh avec deux règles particulières : une hauteur maximum de 7 mètres sous sablière pour les constructions (au lieu de 9 mètres en secteur UA) et un retrait de 3 mètres sur les deux voies : avenue G. Clémenceau et route du Chapitre.

- Modification N°4 – prolonger l'emplacement réservé n°21.

- **Objectif N°3 : Points particuliers et mises à jour réglementaires.**

  - Modification N°5 - supprimer la servitude L. 123-2d inscrite aux dispositions générales et aux articles 2 des zones UA, UB et UC et la remplacer par la référence à l'article L 123 -1-16.

  - Modification N°6 - préciser les règles de distance entre bâtiments situés sur une même parcelle aux articles 8 des zones UA, UB et UC.

  - Modification N°7 – supprimer la notion de place de stationnement attenante au bâtiment principal prévue à l'article 12 des zones UB, UC et A.

  - Modification N°8 – modifier la rédaction de l'article 12 des zones 2AU pour permettre la réalisation de parkings en silos.

  -Modification N°9 - modifier l'emplacement réservé N° 46.

  - Modification N°10- créer un emplacement réservé N° 52.

- **Objectif N° 4 : Correction d'erreurs matérielles.**

  - Modification N°11 – Déplacer une étoile indiquant un pigeonnier qui était mal placée.

  -Modification N°12 – créer un alinéa 5 à l'article 3 des dispositions générales du règlement écrit du PLU.

  -Modification N°13 – supprimer un paragraphe de l'article 10 de la zone UB qui y figurait par erreur.

  -Modification N°14 – ajouter le mot « toitures » devant le mot « terrasses » à l'article 7 des zones UA, UB, et UC.

  -Modification N°15 – supprimer l'alinéa 2 de l'article 9 de la zone UE.

  -Modification N°16 - compléter l'alinéa 1.2 de l'article 1 des zones A et N en ajoutant « publics ou d'intérêt collectif ».

  -Modification N°17 – mettre à jour la liste des emplacements réservés.

2- ENQUÊTE

2-1 Rencontres avec les responsables du GRAND TOULOUSE et de la Mairie de BALMA

Plusieurs réunions ou échanges de mail ont eu lieu préalablement et au cours de l'enquête :

- le 22/04/2010, réunion au siège du GRAND TOULOUSE avec Monsieur Antoine VERDIER et madame Ségolène CIPEL pour prendre connaissance du dossier d'enquête.

- le 03/06/2010, réunion avec Madame Thérèse PICHON, Adjointe au maire de BALMA, Madame Françoise CORNILLE responsable de l'urbanisme à la mairie de BALMA et Madame Ségolène CIPEL du GRAND TOULOUSE pour approfondir plusieurs modifications envisagées.

- le 16/06/2010, mail du Commissaire Enquêteur à Madame Ségolène CIPEL du GRAND TOULOUSE demandant ce que signifie précisément l'expression « d'intégrer au secteur UBa uniquement les parcelles susceptibles d'évoluer » employée dans la notice explicative du dossier au point 2.1 page 3 (modification N°1). (annexe n°1)

- 25/06/2010, réponse du GRAND TOULOUSE au mail ci-dessus. (annexe n°2)

2-2 Contrôle de la conformité de la procédure d'enquête publique

L'enquête a permis de constater les points suivants :

Par décision du Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE N° E10000094/31 en date du 02/04/2010, Monsieur Christian LASSERRE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet « la modification du plan local d'urbanisme du Grand Toulouse, commune de BALMA » (confer annexe N°3)

Les personnes publiques associées (10 destinataires) ont été consultées par un courrier ayant précédé le début de l'enquête.

La liste de ces personnes publiques associées figure en page 10 de la notice explicative du dossier soumis à enquête.

A la date de clôture de l'enquête publique, 6 d'entre elles ont répondu :

- La Chambre d'Agriculture, la mairie de PIN-BALMA, le Conseil Général, la CCIC de TOULOUSE dont les réponses étaient sans remarques particulières.

- TISSEO qui exprime le souhait que le renforcement urbain autour de l'axe du bus en site propre aille plus loin que la modification envisagée (modification n°1)

- La Région MIDI PYRENEES qui accuse réception du dossier.

Toutes ces réponses sont annexées au présent rapport. (confer annexes N°4 à 9)

Les 4 autres personnes publiques consultées n'ont apporté aucune réponse à la date de clôture de l'enquête.

Un arrêté d'enquête publique a été pris par le Vice-Président du GRAND TOULOUSE le 3 mai 2010 (soit plus de 15 jours avant le début de l'enquête) comportant toutes les informations prévues par la loi. (confer annexe N°10)

Un dossier d'enquête a bien été établi et remis au Commissaire Enquêteur plus de 15 jours avant le début de l'enquête.

Ce dossier, conforme aux exigences légales, comportait les éléments suivants :

. Arrêté de mise à l'enquête publique du 03 mai 2010 (3 pages) ;
. Notice explicative relative au projet de 4ième modification du PLU de la commune de BALMA (11 pages);
. Règlement graphique de la commune de BALMA comportant les modifications soumises à enquête publique (échelle 1/5000);
. Règlement écrit de la commune de BALMA comportant de façon apparente les modifications soumises à enquête publique (87 pages);
. Liste des emplacements réservés comportant les mises à jour envisagées (3 pages)

Le dossier étant clair et complet, le Commissaire Enquêteur n'a pas eu à demander de corrections ou de compléments.

Le Commissaire Enquêteur a également contrôlé que la procédure applicable était bien la modification du PLU pour tous les points soumis à enquête.

Deux registres d'enquête ont bien été mis à la disposition du public comportant chacun 16 feuillets, soit 32 pages .Ces registres étaient disponibles au siège du GRAND TOULOUSE et à la mairie de BALMA (annexe des services techniques)

Ces registres ont été paraphés par le commissaire Enquêteur avant le début de l'enquête.

Les diligences en matière de publicité ont été respectées :

Presse :

. LA DEPECHE DU MIDI : 1ière publication le 14/05/2010 ; 2ième publication, le 04/06/2010
. LA GAZETTE DU MIDI 1ière publication le 17/05/2010 ; 2ième publication le 07/06/2010

C'est à dire bien un avis publié dans deux journaux diffusés dans le département au moins 15 jours avant le début de l'enquête, et rappelés dans les huit premiers jours de l'enquête. (confer annexes N°11 à 14)

Affichage
Un affichage de l'avis d'enquête publique (confer annexe 15) a bien été effectué au GRAND TOULOUSE à compter du 10 mai 2010et à BALMA à compter du 11/06/2009 et durant toute la durée de l'enquête. Les emplacements étaient les suivants:

. au siège du GRAND TOULOUSE

. à la mairie de BALMA et en différents points de la commune. (confer annexe N°16)

Le commissaire enquêteur a contrôlé la présence de l'affichage au GRAND TOULOUSE et en plusieurs points à BALMA.

L'avis d'enquête a été également repris sur le site internet du GRAND TOULOUSE et sur celui de la Mairie de BALMA.

L'ensemble de ces mesures de publicité a fait l'objet d'attestations par :

- par Madame Thérèse PICHON, adjointe au maire de BALMA en date du 31 mai 2010. (confer annexe N° 17)
- par Monsieur Daniel BENYAHIA, Vice-Président du Grand Toulouse en date du 10 juillet 2010 (confer annexe N°18)

Les avis publiés dans la presse et les affichages comportaient toutes les informations prévues par la loi :

l'objet de l'enquête

Celui-ci est clairement précisé: « Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de BALMA ».

La date d'ouverture et la durée de l'enquête

Celles-ci ont été établies en concertation avec le commissaire enquêteur, et figuraient clairement sur l'avis d'enquête publique : ouverture le mercredi 03 juin 2010 et durée de 30 jours.

les lieux choisis pour mettre à disposition du public le dossier et le registre d'enquête

Ces lieux étaient précisés :

- Mairie de BALMA, Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme (DSTU) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
- Au siège du GRAND TOULOUSE (métro Marengo), 6 rue René Leduc, BP 35821, 31505 TOULOUSE CEDEX 5, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Service des Assemblées Communautaires) ou sur rendez-vous au 05 81 91 72 18.

L'avis précisait également la possibilité d'adresser des observations par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de Balma, Hôtel de ville, 6, avenue François MITTERAND, BP 56, 31132 BALMA CEDEX.

Le nom et la qualité du commissaire enquêteur

Ceux-ci étaient mentionnés : Christian LASSERRE, retraité.

Les lieux, jours et heures de réception du public par le commissaire enquêteur

Ces informations étaient clairement précisées sur l'avis :

Mairie de BALMA, Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme, 24 avenue des Arènes les:

- jeudi 03 juin 2010 de169h00 à 19h00 ;
- mardi 15 juin 2010 de 08h30 à 11h30 ;
- vendredi 02 juillet 2010 de 14h00 à 17h00 ;

Les lieux ou à l'issue de l'enquête le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Cette indication figurait clairement dans l'avis : « Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au GRAND TOULOUSE et à la mairie de BALMA».

2.3 – Les observations du Public

Les personnes qui se sont manifestés aux permanences

A la date de la première permanence, le registre ne comportait aucune observation et aucun courrier n'avait été adressé au Commissaire Enquêteur.

A la première permanence (le 03/06/2010), une seule personne s'est présentée :

Madame Laurence BOUSQUET habitant 4, rue des Anciens Paradoux 31130 BALMA qui souhaitait savoir si elle pouvait ajouter un étage à sa maison (en cours d'acquisition) et si les modifications envisagées auraient une incidence sur son projet. Le Commissaire Enquêteur lui a donné une réponse verbale après consultation des services compétents de la mairie.

A la deuxième permanence (le 15/06/2010), 4 personnes se sont présentées :

- Madame Huguette DUFFORT, habitant 8, route de Castres 31130 BALMA
- Madame Arlette MAURY, habitant 8, route de Gauré 31130 BALMA
-Madame Françoise DARIO, habitant 67, avenue Georges Pompidou
- Monsieur Eric ESCANDE, habitant 15, rue Paul Sabatier 31130 BALMA

Les demandes conjointes de Mesdames DARIO, DUFFORT et MAURY portaient sur des points n'entrant pas dans le champ de l'enquête publique en cours, mais sur différentes points relatifs à la ZAC de BALMA GRAMONT.

Le commissaire Enquêteur, après consultation des services compétents de la mairie, a donné des réponses verbales à ces demandes (ou confirmé des réponses déjà fournies par la mairie).

Ces trois personnes ont inscrit leurs demandes et observations sur le registre d'enquête.

- Monsieur ESCANDE venait s'informer des différentes modifications et créations relatives aux emplacements réservés. Une réponse verbale lui a été donnée par le Commissaire Enquêteur.

Monsieur ESCANDE n'a pas souhaité inscrire sa demande sur le registre.

A la troisième permanence (le 02/07/2010), 7 personnes se sont présentées :

- Madame Arlette MAURY, habitant 8, route de Gauré 31130 BALMA
- Madame Françoise DARIO, habitant 67, avenue Georges Pompidou 31130 BALMA
- Madame Jeanne BASCANS , habitant 9, route de Gauré 31130 BALMA
- Monsieur et Madame PECHARMAN, habitant 18 bis chemin de Montredon 31240 L'UNION
- Monsieur Roland RAUZY, demeurant 7, passage Bourguignon 31130 BALMA
- Madame FROMENTIN , demeurant 21, avenue de la Plaine 31130 BALMA

Mesdames BASCANS, DARIO et MAURY ainsi que Monsieur et Madame PECHARMAN venaient présenter des observations ou demander des précisions sur la ZAC de BALMA GRAMONT qui n'entraient pas dans le cadre de l'enquête en cours.

Madame BASCANS et Monsieur et Madame PECHARMAN ont inscrit leurs demandes sur le registre d'enquête.

Madame FROMENTIN qui habite une maison individuelle dans la zone faisant l'objet, dans le cadre de la présente enquête, d'une mutation de UC en UBa (modification N°1) venait s'informer des constructions qui pourront être édifiées devant sa maison (notamment sur le terrain non bâti de son voisin Monsieur MILLISCHER) compte tenu des nouvelles règles de retrait et de hauteur des constructions applicables après modification. Madame FROMENTIN précise qu'il lui paraît inenvisageable qu'un immeuble qui serait construit sur le terrain de son voisin MILLISCHER puisse utiliser l' actuel accès à la route, déjà très petit et privatif.

Le commissaire Enquêteur a fourni les informations demandées à Madame FROMENTIN.

Monsieur Roland RAUZY, qui représente dans sa démarche sa famille et celle de ses trois sœurs, exprime plusieurs réclamations concernant 4 parcelles propriétés de sa famille (plusieurs propriétaires). Il s'agit des parcelles cadastrées AZ 35, 36, 169 et 170. Une seule concerne partiellement l'enquête en cours :

- léger déplacement vers le nord de la limite sud de l'emplacement réservé N°46 afin qu'elle affecte moins les quatre parcelles ci-dessus. Monsieur RAUZY joint un plan à l'appui de sa demande.

Les autres demandes de monsieur RAUZY n'entrent pas dans le cadre de l'enquête en cours :

- Concernant la partie de la parcelle N°35 prise dans l'emplacement réservé N°43, Monsieur RAUZY demande:

a) qu'elle soit sortie de l'emplacement réservé N° 43 dans lequel elle lui semble avoir été incluse par erreur. (Ce retrait ne lui paraît pas préjudiciable au rôle prévu pour ledit emplacement réservé).
b) que la limite sud de la zone boisée classée (qui est identique à celle de l'emplacement réservé N°46) soit légèrement déplacée vers le nord comme celle de l'emplacement réservé N°46, permettant ainsi de ne plus affecter la parcelle n°35.

- reconstruire « en dur » le petit pont en bois sur le ruisseau Noncesse afin que les tracteurs des propriétaires riverains puissent le traverser à nouveau comme c'était le cas avec l'ancien pont en briques et IPN. Ceci permettrait l'exploitation du bois situé sur l'autre rive sans faire des détours importants. (une servitude de passage existait au niveau de ce pont, d'après Monsieur RAUZY).

- créer une route à sens unique pour desservir directement les propriétés riveraines du ruisseau Noncesse.

- réactiver le fossé qui sépare les propriétés situées d'un côté sur les parcelles AZ 32 et 33 et de l'autre sur les parcelles AZ 35 et 36. Bien entretenu dans le passé, ce fossé conduisait naturellement les eaux de pluie au ruisseau Noncesse.

Les personnes qui ont inscrit leurs observations sur les registres

En synthèse de ce qui a été dit ci-dessus, quatre observations ont été consignées dans le registre d'enquête de BALMA :

N°1 – Mesdames MAURY, DUFFORT et DARIO
N°2 - Monsieur et Madame Alain PECHARMAN
N°3 –Madame BASCANS
N°4 – Madame FROMENTIN

Une copie du registre tenu à la mairie de BALMA est jointe au présent rapport (confer annexe N°19)

Le registre mis à la disposition du public au GRAND TOULOUSE était vierge de toute observation à l'issue de l'enquête publique.

Les personnes qui se sont manifestées par courrier

A l'issue de l'enquête le 02 juillet 2010, deux courriers avaient été adressés au Commissaire Enquêteur :

- courrier du 30 juin de Monsieur Roland RAUZY, reprenant ce qu'il a exprimé au Commissaire Enquêteur à la troisième permanence. (confer annexe N°20)

- courrier du 23 juin de Monsieur et madame Eric RICARD (confer annexe N°20). Ce courrier est hors du champ de la présente enquête. Une revendication est cependant proche de l'enquête en cours : Monsieur et madame RICARD font observer que la parcelle n°170 est fortement grevée car une partie significative de sa surface est à la fois en espace boisé classé et prise sur l'emplacement réservé N° 46.
Le problème posé par Monsieur et Madame RICARD est le même que celui exposé par Monsieur Roland RAUZY.
Il faut cependant observer que les contraintes pesant sur la parcelle n° 170 ne sont pas accrues par la 4 ième modification proposée du PLU, mais résultent de décisions antérieures.

Le commissaire Enquêteur a adressé une réponse écrite à Monsieur et madame RICARD (confer annexe N° 21 et 22)

2.4 – Remarque du commissaire enquêteur sur les observations du public

Manifestement l'essentiel des modifications envisagées n'a pas mobilisé le public. Seules celles relatives à la modification N°1 (passage d'un secteur de UC ne UBa) et à la modification N° 9 (extension de l'emplacement N°46) ont suscité une réaction de la part des habitants directement concernés.

B – CONCLUSIONS

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les avis émis ci-après tiennent compte d'observations générales :
- la procédure d'enquête publique a été réalisée conformément à la loi et s'est déroulée normalement ;
- le dossier soumis au public était suffisamment complet et explicite pour permettre une bonne compréhension;
- la participation du public a été faible.

- Modification N°1- transformer une partie de la zone UC en UBa par intégration uniquement des parcelles susceptibles d'évoluer.

La phrase employée dans la notice explicative résume bien le contexte de cette modification envisagée : « intégrer au secteur UBa uniquement les parcelles susceptibles d'évoluer ».
Cette phrase sibylline masque la volonté de la Mairie d'urbaniser le plus possible les terrains bordant le trajet du bus en site propre. (confer l'explication de cette phrase par la mairie en annexe N°2)
Cette idée est clairement exprimée, par ailleurs, dans la réponse de TISSEO (annexe N°8) « il conviendrait, dans le cadre d'une prochaine révision, et à la suite de l'approbation des révisions du SCOT et du PDU, d'enclencher une réflexion globale, afin de renforcer le développement urbain sur l'ensemble du linéaire du TCSP secteur Est ».
Si la mairie a choisi de commencer par une petite modification du PLU, cela tient à deux raisons :
- la modification est rapide à mettre en œuvre (l'évolution d'autres zones nécessitant une révision plus complexe et longue à réaliser) et un projet peut immédiatement se concrétiser sur un ancien site industriel concerné par cette modification N°1.
Le Commissaire Enquêteur considère qu'il est dommage que la nécessité de cette urbanisation accrue le long de la ligne du Bus en site propre n'ait pas été appréhendée plus tôt et traitée dans son ensemble (le principe de la réalisation du bus en site propre ne date pas d'hier). Il semble que les décisions se sont prises à l'envers : on réalise un bus en site propre dont on estime qu'il sera un succès. Mis en service, sa fréquentation se révèle faible. On décide alors de créer des logements le long de la ligne.
Le Commissaire enquêteur observe également que les propriétaires de maisons individuelles concernés se voient imposer un changement important d'environnement puisque les hauteurs maximales des constructions passent de 7 à 13,5 mètres.
Il serait souhaitable que les éventuels projets de construction qui se situeront entre ces maisons individuelles et l'avenue de la Plaine respectent au mieux la tranquillité et l'intimité de ces habitations, comme la mairie semble s'en soucier pour d'autres habitations de la zone UC situées en limite de la zone UBa (voir modification N° 2).
Il apparaît cependant que la modification envisagée présente un caractère d'utilité publique en répondant à une logique de densification le long de la ligne de bus. Elle n'aura pas d'incidence négative significative sur l'environnement d'une commune déjà bien urbanisée.
Au contraire, l'exploitation des parcelles en friche de l'ancienne cimenterie ne pourra qu'améliorer la qualité des lieux.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°1. Il recommande que les projets de construction qui se réaliseraient sur cette zone respectent au mieux la tranquillité et l'intimité des maisons individuelles voisines.

- Modification N°2 - modifier les articles 7 et 13 du règlement écrit de la zone UBa pour assurer un traitement qualitatif des parcelles en limite de la zone UC.

La modification des articles 7 et 13 de la zone UBa a pour objet de protéger les habitations de la zone UC mitoyennes de la zone UBa (pas de construction en limite séparative, aménagements paysagers qualitatifs des parcelles UBa mitoyennes de la zone UC).

Rien ne s'oppose à l'adoption d'une telle modification qui préservera davantage le confort et les intérêts des habitants de la zone UC situés en bordure de la zone UBa.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°2.

- Modification N°3- faire évoluer la zone UA des anciens Paradoux en UAh avec deux règles particulières : une hauteur maximum de 7 mètres sous sablière pour les constructions (au lieu de 9 mètres en secteur UA) et un retrait de 3 mètres sur les deux voies : avenue G. Clémenceau et route du Chapitre.

Les services de la mairie ont confirmé au Commissaire Enquêteur qu'aucune construction d'une hauteur de 9 mètres n'avait été autorisée ces dernières années. De ce fait aucun propriétaire ne pourra se sentir lésé par rapport à des voisins qui auraient bénéficié récemment de possibilités de construire plus favorables.

Le Commissaire Enquêteur a, par ailleurs, constaté que de nombreux habitants du secteur des anciens Paradoux ont demandé récemment à la Mairie de préserver le caractère très spécifique de leur quartier (anciennes habitations du personnel du château voisin).

En ce qui concerne le retrait de trois mètres sur les voies Georges Pompidou et route du Chapitre, cette mesure semble de bon sens au commissaire Enquêteur pour améliorer la sécurité sur des axes dont la circulation s'accroit régulièrement avec le développement de la commune.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°3.

- Modification N°4 – prolonger l'emplacement réservé n°21.

La prolongation minime de l'emplacement réservé N° 21 apparaît indispensable au Commissaire Enquêteur pour assurer la continuité d'un futur chemin piétonnier et cyclable. L'adoption de cette mesure n'affectera qu'un très petit nombre de parcelles et de manière modérée.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°4.

- Modification N°5 - supprimer la servitude L. 123-2d inscrite aux dispositions générales et aux articles 2 des zones UA, UB et UC et la remplacer par la référence à l'article L 123 -1-16.

Cette mesure, qui ne change rien aux obligations de logements sociaux prévues dans les zones concernées, est une simple transposition des nouveaux textes de loi (article L 123 -1 -16) du code de l'urbanisme.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°5.

- Modification N°6 - préciser les règles de distance entre bâtiments situés sur une même parcelle aux articles 8 des zones UA, UB et UC.

Cette modification, qui répond à des préoccupations d'entretien et de sécurité et n'a pas de conséquences négatives particulières, n'appelle pas de remarque du Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°6.

- Modification N°7 – supprimer la notion de place de stationnement attenante au bâtiment principal prévue à l'article 12 des zones UB, UC et A.

Cette modification, qui donne plus de souplesse pour la réalisation des places de parking sans en modifier le nombre, n'appelle pas de remarque particulière du commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°7.

- Modification N°8 – modifier la rédaction de l'article 12 des zones 2AU (ZAC de GRAMONT) pour permettre la réalisation de parkings en silos.

Cette modification, qui permet de réaliser davantage de parkings en silos pour une hauteur maximum de construction autorisée, est de bon sens et ne présente aucun inconvénient particulier.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°8.

-Modification N°9 - modifier l'emplacement réservé N° 46.

Le prolongement de cet emplacement réservé jusqu'au petit pont qui franchit le ruisseau Noncesse paraît logique et présente un caractère d'utilité publique.

Il semble, cependant, que sa limite sud (non seulement sur le prolongement envisagé mais également sur l'emplacement actuel) pourrait être légèrement modifiée pour tenir compte des observations des propriétaires riverains. Ce léger déplacement, ne dénaturerait pas, semble t-il, les fonctions de cet emplacement réservé et permettrait de réduire l'atteinte aux propriétés riveraines sans nuire à l'utilité publique (parcelles 170 et 35).

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°9. Il recommande que les demandes des familles RAUZY et RICARD (sur la limite sud de l'emplacement réservé N°46 et sur leurs autres demandes afférentes aux parcelles AZ 35,36,169, et 170) soient étudiées avec bienveillance.

- Modification N°10- créer un emplacement réservé N° 52.

La création de cet emplacement réservé de 1300 m2 le long de la berge sud du ruisseau Noncesse a pour objet de permettre à la commune un accès à ses rives, d'en assurer un meilleur entretien (lutter contre l'érosion des berges, nettoyer et évacuer les embâcles, favoriser l'écoulement de l'eau…) et de réaliser des travaux de protection contre les inondations
Sa largeur d'environ 5 mètres (sur environ 250 mètres de long), prise sur des espaces boisés classés, n'affectera que faiblement les cinq propriétés (parcelles BN67, BN54, BN 53, BN52, BN 95) concernées.
Exprimé autrement, cet emplacement réservé n'impactera les propriétés concernées que sur environ 5% de leur surface.
Compte tenu de l'utilité évidente de la création de cet emplacement réservé notamment pour permettre à la commune de préserver sa population des risques d'inondation, le commissaire Enquêteur estime que l'inconvénient pour les propriétaires concernés est acceptable.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°10.

- Modification N°11 – Déplacer une étoile indiquant un pigeonnier qui était mal placée.

Cette modification, qui ne fait que rectifier une erreur matérielle de positionnement d'un pigeonnier figurant dans le patrimoine bâti, n'appelle aucune remarque particulière du commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°11.

- Modification N°12 – créer un alinéa 5 à l'article 3 des dispositions générales du règlement écrit du PLU.

Cette modification de rédaction des dispositions générales du PLU de Balma (création d'un

alinéa 5 à l'article 3) n'a pour vocation que d'en clarifier la lecture. Elle n'appelle aucune remarque particulière du Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°12.

- Modification N°13 – supprimer un paragraphe de l'article 10 de la zone UB qui y figurait par erreur.

L'article 10 du règlement écrit de la zone UB comporte une phrase relative aux hauteurs de construction dans le secteur UBc qui y a été inscrite par erreur lors des modifications ayant trait à la création de la ZAC Balma Gramont.
Le Commissaire Enquêteur constate que cette phrase, qui a semé le trouble dans l'esprit de certains habitants, n'a pas de sens dans le contexte UBc et peut donc être supprimée.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°13.

- Modification N°14 –ajouter le mot « toitures » devant le mot « terrasses » à l'article 7 des zones UA, UB, et UC.

La phrase concernée de l'article 7 des zones UA, UB et UC a pour objet d'interdire la construction de terrasses en limite de propriété afin de préserver l'intimité des voisins. Sa rédaction actuelle, en limitant l'interdiction aux « toitures terrasses », laissait éventuellement la porte ouverte à la réalisation de « terrasses » manifestement contraires à l'esprit de cette interdiction.

Le Commissaire Enquêteur estime que cette précision envisagée est légitime et nécessaire.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°14.

- Modification N°15 – supprimer l'alinéa 2 de l'article 9 de la zone UE.

Cet alinéa, qui fait référence à une étude hydraulique effectuée en 1997, n'a plus d'utilité puisque cette étude a été remplacée par le PPRI de l'Hers-Mort Aval qui a été intégré au PLU de Balma.

Le Commissaire Enquêteur ne peut qu'approuver ce projet de modification ;

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°15.

- Modification N°16 - compléter l'alinéa 1.2 de l'article 1 des zones A et N en ajoutant « publics ou d'intérêt collectif ».

Cette modification n'appelle aucun commentaire du Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°16.

- Modification N°17 – mettre à jour la liste des emplacements réservés.

Cette modification n'appelle aucun commentaire du commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable et sans réserves à cette modification N°17.

Le 23 Juillet 2010
Le Commissaire Enquêteur
Christian LASSERRE



C – ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- N°1 : mail du Commissaire Enquêteur à Madame Ségolène CIPEL du GRAND TOULOUSE en date du 16/06/2010.

- N°2 : réponse du GRAND TOULOUSE au mail ci-dessus daté du 25/06/2010.

-N°3 : décision du Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE N° E10000094/31 en date du 02/04/2010, désignant Monsieur Christian LASSERRE en qualité de Commissaire Enquêteur.

- N°4 à 9 : réponses des personnes publiques associées.

- N°10 : arrêté d'enquête publique du Vice Président du GRAND TOULOUSE du 03/05/2010.

- N°11 à 14 : copie des avis d'enquête publiés dans la presse.

- N°15 : copie de l'avis d'affichage au siège du GRAND TOULOUSE et à la Mairie de BALMA.

- N°16 : liste des lieux d'affichage de la commune de BALMA.

- N°17 : certificat d'affichage du Vice Président du GRAND TOULOUSE en date du 09/07/2010.

- N°18: certificat d'affichage du maire de BALMA en date du 31/05/2010.

- N°19 : copie du registre mis à disposition du public à BALMA.

- N° 20 : courrier de Monsieur Roland RAUZY au Commissaire enquêteur en date du 30/06/2010.

- N°21 : courrier de Monsieur Eric RICARD au Commissaire Enquêteur en date du 23 juin 2010.

- N°22 : réponse du commissaire enquêteur à Monsieur Eric RICARD en date du XXXXX 2010.

LISTE DES ANNEXES

- N°1 : mail du Commissaire Enquêteur à Madame Ségolène CIPEL du GRAND TOULOUSE en date du 16/06/2010.

- N°2 : réponse du GRAND TOULOUSE au mail ci-dessus daté du 25/06/2010.

-N°3 : décision du Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE N° E10000094/31 en date du 02/04/2010, désignant Monsieur Christian LASSERRE en qualité de Commissaire Enquêteur.

- N°4 à 9 : réponses des personnes publiques associées.

- N°10 : arrêté d'enquête publique du Vice Président du GRAND TOULOUSE du 03/05/2010.

- N°11 à 14 : copie des avis d'enquête publiés dans la presse.

- N°15 : copie de l'avis d'affichage au siège du GRAND TOULOUSE et à la Mairie de BALMA.

- N°16 : liste des lieux d'affichage de la commune de BALMA.

- N°17 : certificat d'affichage du Vice Président du GRAND TOULOUSE en date du 09/07/2010.

- N°18: certificat d'affichage du maire de BALMA en date du 31/05/2010.

- N°19 : copie du registre mis à disposition du public à BALMA.

- N° 20 : courrier de Monsieur Roland RAUZY au Commissaire enquêteur en date du 30/06/2010.

- N°21 : courrier de Monsieur Eric RICARD au Commissaire Enquêteur en date du 23 juin 2010.

- N°22 : réponse du commissaire enquêteur à Monsieur Eric RICARD en date du 23/07 2010.

ANNEXE N° 1

Christian Lasserre

De: Christian Lasserre [lasserre.christian@wanadoo.fr]
Envoyé: mercredi 16 juin 2010 09:45
À: 'segolene.cipel@grandtoulouse.fr'
Objet: 4ième modification du PLU de BALMA

Chère Madame,

Comme suite à mon appel téléphonique, je vous prie de trouver, ci-après quelques questions relatives à l'enquête en cours :

- Liste des personnes publiques associées (je ne connais que celles qui ont déjà répondu à votre courrier) ;
- Copie de l'avis de 2ième parution dans la gazette du midi ;
- Date de notre premier entretien au Grand Toulouse avec Monsieur VERDIER ;
- Dates d'adoption de la 3ième modification et de la 1ière révision du PLU de BALMA ;
- Que signifie précisément l'expression «d'intégrer au secteur UBa uniquement les parcelles susceptibles d'évoluer » employée dans la notice explicative point 2.1 page 3.

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement,

Christian LASSERRE
Commissaire Enquêteur

le Grand Toulouse
communauté urbaine

Toulouse, le 25 JUIN 2010

ANNEXE N° 2

Direction de la Réglementation Urbaine
Service Réglementation Urbaine

Tel : 05.81.91.72.18

Affaire suivie par : Valérie Pinard-Cartier

Nos réf. :DGDUD/SRU/AG/MV/AV/VPC/ED/10.06.191

Objet :4ème Modification du PLU du Grand-Toulouse, commune de Balma-

Monsieur Christian Lasserre
En qualité de Commissaire Enquêteur
Domaine de la Croix
31460 CARAGOUDES

Monsieur,

Par mail en date du 16 juin dernier, vous avez souhaité avoir des précisions sur le projet de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Balma, pour lequel vous êtes actuellement Commissaire Enquêteur.

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse souhaités :

- **La liste des personnes publiques associées :** Celle-ci est indiquée page 10 de la notice. Elle comprend les personnes suivantes : le Préfet de Haute-Garonne, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, le Président du SMEAT, le Président de la Chambre de Commerce, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Président de la Chambre des Métiers, le Président du SMCT, le Monsieur le Maire de Balma, ainsi que les Maires des communes riveraines de Balma.

- **Une copie de l'avis de 2ème parution dans la Gazette du Midi** est jointe au présent courrier,

- **La date de notre premier rendez-vous, avec Monsieur Verdier :** jeudi 22 avril 2010,

- **La date d'approbation de la 1ère révision du PLU :** 22 septembre 2005,

- **La date d'approbation de la 3ème modification du PLU :** 20 mars 2009,

- **L'expression « intégrer au secteur UBa uniquement les parcelles susceptibles d'évoluer » (cf. notice explicative point 2.1, page 3) signifie** que la mutation opérée dans le cadre de cette modification du PLU, à savoir le passage de quelques parcelles UC en UBa, constitue le début d'un accompagnement de la ligne de Bus en Site Propre.
  Cette modification est d'ailleurs soutenue par Tisséo, dans son avis en date du 28 mai 2010, qui souhaite que suite à l'approbation du SCOT et du PDU, soit renforcé le développement urbain sur l'ensemble du linéaire du TSCP Secteur Est.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de ma respectueuse considération.

Le Directeur de l'Urbanisme Réglementaire

Marc Vignères

ANNEXE N°3

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU
02/04/2010

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

N° E10000094 /31

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

VU enregistrée le 02/04/10, la lettre par laquelle M. le Président de la Communauté urbaine du Grand Toulouse demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

la 4ème modification du plan local d'urbanisme du Grand Toulouse, commune de Balma ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

VU l'arrêté de délégation du 14 janvier 2009 du président du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Christian LASSERRE, retraité, demeurant Domaine de la Croix CARAGOUDES (31460), est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la Communauté urbaine du Grand Toulouse et à Monsieur Christian LASSERRE.

Fait à Toulouse, le 02/04/2010

Le magistrat délégué

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE
RF

V. QUEMENER

ANNEXE N° 4 RU

REPUBLIQUE FRANCAISE

D.G.D.U.C.
Méthodes et Ressources
02 JUIN 2010
COURRIER ARRIVÉ

COURRIER REÇU LE
02 JUIN 2010
COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND TOULOUSE

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE

M. LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU GRAND TOULOUSE
Le Grand Toulouse
1, place de la Légion d'honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5

Réf. YP.CL/BC.372
Dossier suivi par : Christine LOBRY
Service/Pôle : Foncier et Politiques périurbaines
Ligne Directe : 05 61 10 42 91

Toulouse, le 25 mai 2010

Objet : 4ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Balma

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis pour avis le dossier concernant la quatrième modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Balma.

Après examen, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur le dossier. Les modifications envisagées ne portent pas atteinte aux espaces agricoles ou à l'activité agricole.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos meilleures salutations.

Yvon PARAYRE,
Président.

CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE
61 allée de Brienne - BP 7044
31069 TOULOUSE cedex 7
TEL 05.61.10.42.50
FAX 05.61.23.45.98
MAIL accueil@agriculture31.com
WEB www.agriculture31.com

NORD-TOULOUSAIN / LAURAGAIS
51 av. Adrien Escudier
31620 FRONTON
TEL 05.61.82.13.28
FAX 05.61.82.51.88

1 av. Flandre Dunkerque
31460 CARAMAN
TEL 05.61.27.83.37
FAX 05.61.81.74.92

VALLEES / VOLVESTRE
28 route d'Eaunes - BP 214
31605 MURET cedex
TEL 05.34.46.08.50
FAX 05.61.51.34.69

COMMINGES
6 Espace Pégot
31800 ST-GAUDENS
TEL 05.61.94.81.60
FAX 05.61.94.81.65

M.I.N.
146 av. des Etats-Unis
31200 TOULOUSE
TEL 05.61.47.55.96
FAX 05.61.47.13.24

ANNEXE N°5 RU

MAIRIE DE PIN-BALMA
31130 - PIN-BALMA
Tél. 05.61.84.74.63
Fax. 05.61.84.63.89

Communauté Urbaine
du Grand Toulouse
DGDUD
1 place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31 505 TOULOUSE CEDEX 5

10.06.143

A l'attention de Ségolène CIPEL

Pin-Balma, le 27 Mai 2010

Objet : 4ème modification du PLU du GT / Commune de Balma.

Monsieur le Vice-président,

J'ai bien reçu votre courrier du 30 avril 2010 par lequel vous m'adressez le projet de 4ème modification du PLU Grand Toulouse, Commune de Balma.

Je vous informe, que je n'ai pas d'observation à formuler sur ce projet et que je donne un avis favorable.

Veuillez croire, Monsieur le Vice-président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

MAIRIE DE PIN-BALMA (Hte-Gar.)

Le Maire,

J. DIFFIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

HAUTE GARONNE
CONSEIL GÉNÉRAL

ANNEXE N° 6

Toulouse le 9 juin 2010

DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

COURRIER REÇU LE
28 JUIN 2010
COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Monsieur Pierre COHEN
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse
1 Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Fax : 05 34 33 46 09
Réf. à rappeler :
DAEDL / CT / /

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 30 avril 2010, par lequel vous me transmettez le projet de 4e modification du P.L.U. de BALMA.

Après consultation des services, je vous précise que ce dossier n'appelle de ma part aucune observation particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre IZARD
Président du Conseil Général

COPIE : Monsieur Alain FILLOLA
Conseiller Général du canton de TOULOUSE VIII

ANNEXE N° 4 RJ

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse et de la Haute-Garonne

2, rue d'Alsace-Lorraine
BP 10202
31002 Toulouse Cedex 6
France

Tél. : 05 61 33 65 00
Fax : 05 61 55 41 26
SIREN : 183100023

Accès Métro :
Ligne A - Station Esquirol
Ligne B - Station Carmes

www.toulouse.cci.fr

CHAMBRE DE COMMERCE —ET— D'INDUSTRIE DE TOULOUSE

Le Président

COURRIER REÇU LE
06 JUIL. 2010
COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Monsieur Daniel BENYAHIA
Président de la Commission Urbanisme
et Projets Urbains de la Communauté
Urbaine du Grand Toulouse
6, rue René Leduc
BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5

FS/JP

Toulouse, le 22 juin 2010

Objet : Modification du P.L.U. de la commune de Balma

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous consulter sur le projet cité en objet et je vous en remercie.

Après consultation de mes Collègues et instruction de ce dossier par mes Services, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse émet un avis favorable sur la modification du P.L.U. de la commune de Balma.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Claude TERRAZZONI

ANNEXE N° 8

RU

tisséo
www.tisseo.fr

Le Président

COURRIER REÇU LE 31 MAI 2010 COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE

D.G.D.U.D. Méthodes et Ressources 01 JUIN 2010 COURRIER ARRIVÉ

Monsieur Daniel BENYAHIA
Président de la Commission Urbanisme et Projets Urbains
Communauté Urbaine du Grand Toulouse
1 place de la Légion d'Honneur-BP 35821
31505 TOULOUSE 5

Toulouse, le 28 MAI 2010

Nos réf : DGA Mobilité/CD/VD/2010/00112

Vos réf : DGDUD/SRU/AG/MV/AV/SC/ED/10.04.85

Affaire suivie par : Christophe DOUCET

10.06.144

Objet : 4ème modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Balma

Monsieur le Président,

Par courrier du 30 avril 2010, vous me transmettez pour avis le projet de quatrième modification du PLU de Balma.

Au titre des modifications apportées, deux attirent plus particulièrement notre attention :

- la première concerne l'intégration en zone UBa de plusieurs parcelles situées aux abords du TCSP du secteur Est et susceptibles d'évoluer, afin d'accompagner le développement urbain le long de cet axe structurant TC. Si cette modification vise à privilégier le développement urbain le long du TCSP, son application dans le cadre de la présente modification est toutefois limitée. Il conviendrait, dans le cadre d'une prochaine révision, et à la suite de l'approbation des révisions du SCoT et du PDU, d'enclencher une réflexion globale, afin de renforcer le développement urbain sur l'ensemble du linéaire du TCSP Secteur Est,
- la deuxième concerne l'ajout d'une disposition réglementaire en zone AU (ZAC Balma Gramont), afin de permettre la construction de parking de stationnement en silos sans conditions de nombre d'étage. Cette disposition peut s'avérer utile pour consommer moins de foncier à usage du stationnement, dans une ZAC constituant une nouvelle centralité urbaine proche du métro.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président
Et par Délégation
Claude RAYNAL

Transports Publics de l'Agglomération Toulousaine
Siège social : 7, esplanade Compans-Caffarelli - BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6

Pour toute correspondance
9, rue Michel-Labrousse - 31081 Toulouse CEDEX 1 - Tél. : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
N° SIRET : 25310098600038 - Code APE 602A

ANNEXE N°9

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Le Président
Martin MALVY

Accusé de réception

10.05.123

D.G.O.U.D.
Méthodes et Ressources
17 MAI 2010

Toulouse, le 10 mai 2010

Monsieur Daniel BENYAHIA
Vice-Président
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1 place de la Légion d'honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 05

NOS REF : MM/AD/SG/A1017477
OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME - COMMUNE DE BALMA

Monsieur le Vice-Président,

J'ai bien reçu le courrier que vous avez adressé à la Région en date du 30 avril 2010.

Votre demande a été confiée à la Direction des Politiques Territoriales, du Tourisme et du Cadre de Vie qui ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Martin MALVY

ECOPASS ISO 14001 F-319004 Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 Janvier 1978, nous vous précisons que toutes les informations communiquées dans le cadre d'une demande de subvention, font l'objet d'un traitement informatisé, aux seules fins de l'instruction du dossier. Vous pourrez exercer le droit d'accès et de rectification des données.
Hôtel de Région : 22, boulevard du Maréchal Juin – 31406 Toulouse cedex 9 – Tél. : 05 61 33 50 50 – Télécopie : 05 61 33 52 66 – www.midipyrenees.fr

ANNEXE N° 10/1

le Grand Toulouse
communauté urbaine

REÇU le - 4 MAI 2010 PREFECTURE de la Hte-GARONNE

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
4ème Modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Balma

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants, R.123-15 et suivants,

VU le code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2005 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Balma, modifié par délibération du Conseil de Communauté du 20 mars 2009,

VU la décision du Président du Tribunal Administratif du 2 avril 2010 désignant Monsieur Christian Lasserre, en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 4ème Modification du PLU.

VU les objectifs et les pièces du dossier de projet de Modification du PLU,

APRES avoir consulté Monsieur Christian Lasserre, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer une Modification du PLU pour étendre le zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre, conserver le caractère villageois du hameau des Anciens Paradoux, modifier et mettre à jour les emplacements réservés, effectuer des mises à jour réglementaires

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Balma pour une **durée de 30 jours consécutifs à compter du jeudi 03 juin 2010 jusqu'au vendredi 02 juillet 2010 inclus.**

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Christian Lasserre, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Le pièces du dossier relatif à la Modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Balma pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- Mairie de Balma, Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme (DSTU), 24 Avenue des Arènes, 31130 Balma, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13 h00 à 17h00,

- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), 6 rue rené Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (Service des Assemblées Communautaires) ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Balma , Hôtel de Ville, 6 Avenue François Mitterrand, BP 56, 31 132 Balma cedex.
Le public pourra obtenir des informations sur le projet de Modification du PLU après des services du Grand Toulouse au 05.81.91.72.18 et des services de la commune de Balma au 05.61.24.72.45.

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Balma, Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme (DSTU), 24 Avenue des Arènes, à Balma aux jours et heures suivants :

* **Jeudi 3 Juin 2010 de 16h00 à 19h00**
* **Mardi 15 Juin 2010 de 8h30 à 11h30**
* **Vendredi 2 Juillet 2010 de 14h00 à 17h00**

ARTICLE 5

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, le registre déposé en Mairie sera clos et signé par le Maire de la Commune, celui déposé au Grand Toulouse, sera clos et signé par le Président du Grand Toulouse qui les transmettra au Commissaire Enquêteur.
Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Grand Toulouse dans le délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.
Dès leur réception, Monsieur le Président du Grand Toulouse adresse une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne et à Monsieur le Maire de Balma.

ARTICLE 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la mairie de Balma.

ANNEXE N° 10/3

ARTICLE 7

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Balma, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

ARTICLE 8

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse approuvera, par délibération, la Modification du PLU objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Balma.

Fait à Toulouse, le 03 MAI 2010

Le Vice-Président

Daniel BENYAHIA

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. : 05 34 41 59 00
Fax : 05 34 41 59 01

Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Atteste exécutoire le présent acte
- Reçu à la Préfecture le : 4 mai 2010
- Publié par affichage :
- *au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le :*
- *en mairie, le :*

- Notifié dans la Presse :

Certifié exécutoire le :

Je passe ma petite annonce dans

LA DÉPÊCHE

LADEPECHE.fr

Par téléphone : N° AZUR 0810.20.20.69
prix d'un appel local
Règlement CB
Lundi au Vendredi : 8h30/19h

Par internet : www.ladepeche.fr
Règlement CB
24h/24h

Par courrier : O2 Pub Annonces Classées
7, rue Roger Camboulives
31 100 TOULOUSE
Règlement : Chèque à l'ordre
Ouverture de l'agence

Journal habilité à publier des Annonces Légales et Judiciaires sur le département.
Consultez les avis d'appels publics à la concurrence sur :
www.ladepeche-legales.com
Tél. 05.62.11.37.37
Fax 05.62.11.95.02
Mail service.legales@ladepeche.fr

Vie des sociétés

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'avis de constitution paru le 11 mai 210 concernant l'EURL OZ ET PAYSAGES.

Il convenait de lire :

En titre : Constitution.

Capital fixe (et non variable).

A.S.L. LE PARC DU PETIT PRINCE À TOURNEFEUILLE

CONVOCATION

Assemblée générale ordinaire le jeudi 20 mai 2010 à 18 heures, Salle du Phare, route de Tarbes, 31170 TOURNEFEUILLE.

N° 11

communauté urbaine

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Liaison Multimodale Sud-Est – Tronçon Université
Communes de TOULOUSE et de RAMONVILLE

La Communauté urbaine du GRAND-TOULOUSE communique : Une enquête publique est ouverte dans les communes de TOULOUSE et RAMONVILLE portant sur l'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation du Tronçon Université de la Liaison Multimodale Sud-Est en application des articles L 123-1 à L 123-16 du Code de l'Environnement.

L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 31 jours consécutifs et se tiendra du lundi 31 mai 2010 au vendredi 30 juin 2010 inclus.

Afin de conduire l'enquête publique, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Michel JONES en qualité de commissaire enquêteur. Le dossier relatif à l'enquête publique du tronçon Université de la Liaison Multimodale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les lieux indiqués ci-dessous pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- A l'université Paul Sabatier à l'accueil Forum,
- Au siège de Tisséo-SMTC,
- Au siège du GRAND-TOULOUSE,
- A la mairie annexe de Saouzelong-Rangueil,
- A la mairie annexe de l'Ormeau,
- A la mairie de RAMONVILLE, service Urbanisme.

Les observations pourront également être adressées par écrit et, pendant la même période, au commissaire enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, au siège du GRAND-TOULOUSE à l'adresse suivante : Communauté Urbaine, Service Maîtrise d'ouvrage, 1, place de la Légion-d'Honneur, BP 35821, 31505 TOULOUSE CEDEX 5.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public les lundi 31 mai, de 9 heures à 12 heures, en mairie annexe de Saouzelong-Rangueil, 97, avenue Albert-Bedouce, 31400 TOULOUSE; mardi 8 juin, de 14 heures à 17 heures, à l'université Paul-Sabatier (accueil Forum), 118, route de Narbonne, 31062 TOULOUSE CEDEX 9; jeudi 17 juin, de 14 heures à 17 h 30, à la mairie de RAMONVILLE, service Urbanisme, 20, rue des Frères-Lumière, 31520 RAMONVILLE; jeudi 24 juin, de 14 heures à 17 heures, à l'université Paul-Sabatier (accueil Forum); mercredi 30 juin, de 14 heures à 17 heures, en mairie annexe de Saouzelong-Rangueil.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du GRAND-TOULOUSE et en mairie de TOULOUSE et RAMONVILLE.

A l'issue de l'enquête, le Conseil de communauté du GRAND-TOULOUSE se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général de la LMSE Tronçon Université.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au président de la communauté urbaine, Direction travaux sur infrastructures, service Maîtrise d'Ouvrage, 1, place de la Légion-d'Honneur, BP 35821, 31505 TOULOUSE CEDEX.

Avis publics

COMMUNE DE VILLENOUVELLE

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la modification du Plan local d'urbanisme

Le maire de VILLENOUVELLE (Haute-Garonne) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant sur les points suivants : proposition de changement de zone 2AU en zone 1AU (Dame-les-Berges en partie et chemin au Caminas) ; proposition de constructibilité zone UB (quartier Fangas, parcelle Aj360).

A cet effet,

Madame Marie-Christine FAURE, domiciliée 29bis, boulevard Deltour, à TOULOUSE (31500), ayant pour profession architecte DESA, a été désignée par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 1er juin 2010 au 1er juillet 2010, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les 3 juin 2010, de 9 h 30 à 12 heures ; le 16 juin 2010, de 14 h 30 à 17 h 30 ; le 1er juillet 2010, de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Louis CAZENEUVE, signé.

Grand Toulouse

communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 4e modification du Plan local d'urbanisme du Grand Toulouse, commune de BALMA

Monsieur le président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de quatrième modification du Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand TOULOUSE, commune de BALMA, sera ouverte du jeudi 3 juin 2010 au vendredi 2 juillet 2010 inclus.

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants : extension du zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre, conservation du caractère villageois du hameau des Anciens Paradous ; modification et mise à jour des emplacements réservés ; mise à jour réglementaire.

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de BALMA (Direction des services techniques et de l'urbanisme (DSTU), 24, avenue des Arènes à BALMA et au siège du Grand Toulouse (6, rue René-Leduc à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre : à la Direction des services techniques et de l'urbanisme de la mairie de BALMA, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 heures et de 13 heures à 17 heures ; au siège du Grand Toulouse, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de BALMA, Direction de l'urbanisme jeudi 3 juin 2010, de 16 heures à 19 heures ; mardi 15 juin 2010 de 8h30 à 12h30 ; vendredi 2 juillet 2010, de 14 heures à 17 heures.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur « modification du PLU, mairie de BALMA, Hôtel de Ville, 6, avenue François-Mitterrand, BP 56, 31132 BALMA Cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de BALMA.

Ce rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et à la mairie de BALMA.

Aéroport de Toulouse-Blagnac

Vendredi 14 mai 2010

Arrivées			Départs		
Compagnies	Heures		Destinations	Compagnies	Heures
AIGLE AZUR	13h40		Alger	AIGLE AZUR	15h05
HOP !	16h50 - 22h35		Amsterdam	KLM	07h10 - 12h00
AIR FRANCE	19h25		Antalya	CORSAIR	20h30
IBERIA	08h25 - 17h30		Barcelone	IBERIA	08h00 - 18h05
EASYJET	14h55		Bristol	EASYJET	15h20
BRUSSELS AIRLINES	11h25 - 22h45		Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	06h55 - 11h55
ICEWORK	11h00		Casablanca	ICEWORK	12h00 - 16h00
AIGLE AZUR	12h50			AIGLE AZUR	13h45
EUROPE AIRPOST	13h50		CATANE	EUROPE AIRPOST	14h45
AIGLE AZUR	16h30			AIGLE AZUR	17h20
AIR FRANCE	18h30			AIR FRANCE	17h05
AIR EUROPA	18h15		Dakar	AIR EUROPA	14h30
AER LINGUS	20h05		Dublin	AER LINGUS	21h05
LUFTHANSA	09h45 - 14h25 - 18h35 - 21h35		Dubrovnik	LUFTHANSA	07h25 - 20h35
IBERIA	08h30		Faro	IBERIA	13h05
AIR FRANCE	12h35		Francfort	LUFTHANSA	07h30 - 10h20 - 15h00 - 18h05
AEROLINEAS	09h20		Genève	AIR FRANCE	08h30
CORSAIR	19h45		Hambourg	AIR BERLIN	13h05
AIR FRANCE	08h30 - 14h45 - 18h35 - 21h35		Heraklion	AEGEAN AIRLINES	20h20
SKY PROVIDER	12h30 - 18h50		Izmir	CORENDON	20h45
EASYJET	08h20 - 16h55 - 21h30		Lille	AIR FRANCE	08h05 - 15h55 - 20h20
EUROFLYSYSTEM	20h40 - 17h30 - 22h30		Lisbonne	SKY PROVIDER	12h50 - 18h35
AIR FRANCE	07h50 - 08h45 - 17h15		Londres-Gatwick	EASYJET	09h50 - 17h20 - 21h55
EASYJET	07h55 - 22h25		Londres-Heathrow	BRITISH AIRWAYS	08h50 - 11h55 - 18h05
EASYJET	15h00		Lyon	AIR FRANCE	08h35 - 13h50 - 18h10
IBERIA	08h35 - 11h10 - 18h25 - 18h15 - 22h15			EASYJET	08h20 - 21h50
			Madrid	IBERIA	15h30
SKY WORK	10h05			IBERIA	07h00 - 10h05 - 13h05 - 16h55 - 19h05
AIGLE AZUR	11h15 - 20h50		Manchester	JET AIRWAYS	10h35
AIR FRANCE	09h30 - 18h05 - 21h05		Mumbai	TOUR AIR MARC	17h05 - 21h00
TWIN JET	19h35		Marseille	AIR FRANCE	08h55 - 16h20 - 18h25
AIR FRANCE	14h35		Metz-Nancy	TWINJET	20h05
LUFTHANSA	10h50 - 14h55 - 17h25 - 20h50 - 23h00		Minsk	AIR FRANCE	17h15
AIR FRANCE	10h20 - 17h35 - 21h55		Munich	LUFTHANSA	06h30 - 12h30 - 15h00 - 18h25 - 21h25
EUROPE AIRPOST	20h00		Nice	AIR FRANCE	08h55 - 10h55 - 18h15
AIR ALGERIE	11h00		Oran	AIR ALGERIE	12h45
EUROPE AIRPOST	18h20		Olbia	EUROPE AIRPOST	07h00
AIR FRANCE	18h55		Oran	AIR ALGERIE	12h45
AIR FRANCE	08h35 - 11h45 - 14h30 - 17h35 - 20h05 - 22h35		Palerme	EUROPE AIRPOST	08h30
				AIR FRANCE	17h45
EASYJET	15h00 - 22h35		Paris-Orly	AIR FRANCE	07h20 - 10h05 - 13h00 - 15h50 - 18h30 - 21h50
AIR FRANCE	07h30 - 09h10 - 10h00 - 11h30 - 12h00 - 13h30 - 14h00 - 15h00 - 17h35 - 18h00 - 19h00 - 20h00 - 22h00			EASYJET	18h30 - 15h45
			Paris-Orly	AIR FRANCE	06h10 - 07h35 - 08h35 - 09h45 - 10h35 - 12h45 - 13h35 - 14h35 - 16h35 - 17h35 - 18h35 - 19h45 - 20h45
EASYJET	08h05 - 09h30 - 16h30 - 18h30 - 20h25			EASYJET	08h35 - 14h30 - 17h00 - 19h00 - 20h55
AIR FRANCE	14h55				
TAROM AIRLINES	09h00				
AIR FRANCE	10h05 - 18h30 - 22h15		Rome	AIR FRANCE	10h45
TAROM	15h45		Strasbourg	AIR FRANCE	15h05 - 18h55
			Tunis	TUNISAIR	10h05

Les horaires ci-dessus sont communiqués par les compagnies aériennes qui se réservent le droit de les modifier.
Aéroport Blagnac : 0825 380 000 (0,15 €/min).
Liaison aéroport-ville est assurée régulièrement par un service de cars. Points vente : Aéroport, gare routière (porte 1) Jean-Jaurès (entrée parterre), place Alsace-d'Arc (arrêt de bus n° 1) ; Compans-Caffarelli (Allée Mercure).
Ventes à « LA DÉPÊCHE VOYAGES », Tarbes, Auch, Agen, Montauban, Cahors, Rodez, Albi, Carcassonne, Narbonne, Perpignan et Toulouse, 19, rue du Rémusat, tél. 08 26 825 280.

Collectivité territoriales, Administrations, Collectivités locales

Assurez la publication de vos marchés publics dans un journal habilité de grande diffusion

Une rubrique clairement identifiée

La souplesse et la réactivité d'un support quotidien

Un service spécialisé

LA DÉPÊCHE

Renseignements
Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05 62 11 95 02

PME, PMI, Artisans

Recevez sur votre messagerie, les marchés publics de la Région !

- Abonnez-vous gratuitement à l'alerte mail de www.ladepeche-legales.com
- Vous recevrez, chaque jour, les marchés qui correspondent à votre activité.
- Des marchés publics allant de 20 000 € à plusieurs millions d'€



LADEPECHE.fr Marchés publics

ANNEXE N°12

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie JECH LESTRUHAUT notaire à TOURNEFEUILLE, le 7 mai 2010, Monsieur Bernard, Roger, Emile CHAMOUX, retraité, et Madame Hanne, Marie, Lucienne BLANDIN, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VILLENEUVE TOLOSANE (31270), 26 rue du Périgord. Nés savoir - Monsieur à LYON (69003), le 22 avril 1944 - Madame à ANNECY LE VIEUX (74940), 6 Novembre 1942. Tous deux de nationalité Française. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à la mairie d'ANNECY LE VIEUX (74940), le 10 août 1963. Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle prévu par l'article 1526 du Code Civil avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant, conformément aux articles 1524 et 1525 du Code Civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou d'acte d'huissier de justice à Me Sylvie PUECH LESTRUHAUT, notaire à TOURNEFEUILLE.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

40590

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE D'AUZEVILLE TOLOSANE

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique de la 2ème Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzeville-Tolosane

Par arrêté du 30 avril 2010, le Maire de la Commune d'Auzeville-Tolosane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la 2ème modification du PLAN LOCAL D'URBANISME de la Commune d'Auzeville-Tolosane.

A cet effet, Madame Michelle ROCHETEAU domiciliée 19 Rue Bayard à Toulouse (31000), a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie, du 17 mai au 16 juin 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie les jours suivants :

- Lundi 17 mai 2010 de 15h à 17h

- Mercredi 26 mai 2010 de 10h à 12h

- Mercredi 16 juin 2010 de 15h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au :

- Commissaire Enquêteur à son domicile

ou - à la Mairie d'Auzeville-Tolosane, 8 Allée de la Durante, BP62503 Auzeville-Tolosane 31325 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Fait à Auzeville-Tolosane, le 30 avril 2010
Le Maire
François-Régis VALETTE

40438

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Liaison Multimodale Sud Est - Tronçon Université

Communes de Toulouse et de Ramonville

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse communique :

Une enquête publique est ouverte dans les communes de Toulouse et Ramonville portant sur :

- L'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation du Tronçon Université de la Liaison Multimodale Sud Est en application des articles L.123-1 à L.123-16 du Code de l'Environnement.

L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 31 jours consécutifs et se tiendra du :

Lundi 31 mai 2010 au mercredi 30 juin 2010 inclus.

Afin de conduire l'enquête publique, le Tribunal Administratif a désigné **Monsieur Michel JONES en qualité de Commissaire Enquêteur.**

Le dossier relatif à l'enquête publique du tronçon Université de la Liaison Multimodale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les lieux indiqués ci-dessous pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- A l'université Paul Sabatier à l'accueil Forum,

- Au siège de Tisséo-SMTC

- Au siège du Grand Toulouse,

- A la Mairie Annexe de Saouzelong - Ranguell,

- A la Mairie Annexe de l'Ormeau

- A la Mairie de Ramonville, service Urbanisme

Les observations pourront également être adressées par écrit, et pendant la même période, au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, au siège du Grand Toulouse à l'adresse suivante :

Communauté Urbaine, Service Maîtrise d'ouvrage, 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public les :

- Lundi 31 mai de 9h00 à 12h00 en mairie annexe de Saouzelong - Ranguell - 97, avenue Albert Bedouce - 31400 Toulouse

- Mardi 8 juin de 14h00 à 17h00 à l'université Paul Sabatier (accueil Forum) - 118, route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 9

- Jeudi 17 juin 14h00 à 17h30 à la Mairie de Ramonville, Service Urbanisme – 20, rue des Frères Lumière – 31520 Ramonville

- Jeudi 24 juin de 14h00 à 17h00 à l'université Paul Sabatier (accueil Forum)

- Mercredi 30 juin de 14h00 à 17h00 en mairie annexe de Saouzelong - Ranguell

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Toulouse et en mairies de Toulouse et Ramonville.

A l'issue de l'enquête, le Conseil de Communauté du Grand Toulouse se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la LMSE Tronçon Université.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au Président de la Communauté Urbaine - Direction Travaux sur Infrastructures - Service Maîtrise d'Ouvrage - 1 place de la Légion d'Honneur BP 35821 - 31505 TOULOUSE cedex.

40585

annoncelegale.garonne@forumeco.com

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 4ème Modification du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Balma"

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de quatrième Modification du "Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Balma", sera ouverte du jeudi 03 Juin 2010 au vendredi 02 Juillet 2010 inclus.

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants :

- Extension du zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre

- Conservation du caractère villageois du hameau des Anciens Paradoux

- Modification et mise à jour des emplacements réservés

- Mise à jour réglementaire

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de Balma (Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme (DSTU), 24 avenue des Arènes à BALMA et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE - métro Marengo). Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme de la Mairie de Balma : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05 81 91 72 18.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Balma, Direction de l'Urbanisme

- Jeudi 3 Juin 2010, de 16h00 à 19h00,

- Mardi 15 Juin 2010 de 8h30 à 11h30,

- Vendredi 2 Juillet 2010, de 14h00 à 17h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur 4ème Modification du PLU - Mairie de Balma - Hôtel de Ville - 6 avenue François Mitterrand - BP 56, 31132 BALMA Cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Balma.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Balma

40594

COMMUNE DE PELLEPORT

Approbation du PLU

Par délibération en date du 6 mai 2010, le conseil municipal a décidé d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouvertures suivants : Lundi 08h30-12h30 et jeudi 14h-18h.

40598 Le Maire, Ange PARDO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES bureau de l'intercommunalité

Avis d'ouverture d'une enquête de commodo et incommodo

La préfecture de la Haute-Garonne communique :

Extension du cimetière situé dans la commune de LEGUEVIN

Une enquête est ouverte dans les formes prescrites par le code général des collectivités territoriales, en vue de l'extension du cimetière situé rue du Courbet dans la commune de LEGUEVIN. Cette enquête sera conduite par Monsieur François BOUDIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier relatif à cette enquête restera déposé à la mairie de LEGUEVIN pendant 15 jours entiers consécutifs, du lundi 31 mai 2010 au lundi 14 juin 2010. Pendant cette période, chacun pourra en prendre connaissance (samedis, dimanches et jours fériés exceptés) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Pendant la même période, toutes observations ou réclamations pourront également être :

- Soit adressées par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de LEGUEVIN

- Soit présentées directement au commissaire enquêteur, qui se tiendra à la disposition du public en mairie de LEGUEVIN

Le lundi 31 mai 2010 de 9 heures 12 heures

Le lundi 14 juin 2010 de 14 heures 30 à 17 heures 30

Les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront communiquées à toute personne physique ou morale qui en présentera la demande au préfet, direction des relations avec les collectivités locale, bureau de l'intercommunalité

40439

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2ème Modification du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Quint-Fonsegrives"

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Quint-Fonsegrives, sera ouverte du mercredi 01 Juin 2010 au jeudi 01 Juillet 2010 inclus.

Ce projet de modification porte sur le point suivant :

- Rectification de certaines dispositions réglementaires des zones 1AUa et 1AUb afin de valoriser et donner plus d'urbanité au secteur 1AU.

A cet effet, Madame PAGES, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Quint-Fonsegrives (Hôtel de Ville) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à Toulouse – métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Quint-Fonsegrives : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (Service des Assemblées Communautaires) ou sur rendez-vous au 05 81 91 72 18

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Quint-Fonsegrives :

- vendredi 11 Juin 2010, de 14h00 à 17h00,

- mercredi 23 juin 2010, de 9h00 à 12h00,

- jeudi 01 Juillet 2010, de 14h00 à 17h00.

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur

2ème Modification du PLU - Mairie de Quint-Fonsegrives - Hôtel de Ville - 31130 Quint-Fonsegrives

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Quint-Fonsegrives.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Quint-Fonsegrives.

40598

INSERTIONS : DERNIER DELAI VENDREDI AVANT 12 H



Avis de décès

CASTELGINEST

…milles MOULLET et …ERIE
…ouleur de vous faire part …s de

…onsieur Éric MOULLET

…nu à l'âge de 49 ans.
…ration aura lieu le sa… juin 2010, à 9 h 45, au …orium de Cornebarrieu.

…sent avis tient lieu de …rt et de remerciements.

…er : PF et Funérarium Mandou…n Rouquette, 31140 Saint-Alban…Tél. 06.63.72.00.29

MURET

…arie-Thérèse CHABERT, …use ;
…me Frédéric CHABERT et …is,
Mme Olivier CHABERT
…tristesse de vous faire part …s de

Monsieur …n-Pierre CHABERT

…nu le 1er juin 2010, à l'âge …ans.
…Messe religieuse sera …le lundi 7 juin 2010, à …en l'église Saint-Jacques …t.
…rmation aura lieu à 12 h 45, …rematorium de Cornebar…

…emerciements

SAINT-GIRONS GAJAN PIBRAC (31)

…mard DESMEDT,
…ouse Marie-Claude,
…enfants Mathieu et Lucie ;
…el DESMEDT,
…nts Yann et Vincent ;
…e ORFILA ;
…et amis,
…touchés par les nombreux …gnages de sympathie et …lié qui leur ont été témoi…rs du décès de

…anne Hélène ORFILA

…toutes les personnes qui …t associées à leur deuil de …ouloir trouver ici l'expres… …teurs sincères remercie…

Avis de messe

SAINT-MARCET

Mme Marina SARRAUTE
et toute sa famille
vous font part d'une messe de neuvaine pour

Monsieur André SARRAUTE

qui aura lieu le dimanche 6 juin 2010, à 11 heures, en l'église de Larcan.

LA DÉPÊCHE du Midi

donne désormais à ses lecteurs la possibilité d'exprimer :
«Souvenir»,
«Hommage», «Messe Anniversaire» et «Remerciements»
avec 1 PHOTO (30 mm x 20 mm)
Elle les remercie d'adresser au service Carnets leur texte et une photo de bonne qualité 4 jours avant la date de parution souhaitée.

Service Carnets «La Dépêche du Midi», avenue Jean-Baylet, 31095 TOULOUSE CEDEX, Tél. 05.62.71.37.77

Souvenir

THIAIS (94)
LIS-VERNET
LAMASQUÈRE

Josette BARON

4 juin 2009 - 4 juin 2010

Un an déjà que tu nous as quittés.
Ta présence nous manque et notre peine à ce jour est immense.
Tous ceux et celles qui t'ont connue et aimée, aient en ce jour une pensée pour toi.
Dans nos cœurs à jamais.
De la part de ta fille Brigitte, de ton gendre Lot, ta petite-fille Inès, ta sœur, ton frère, belle-sœur et toute ta famille.

Particuliers,
Pour faire paraître un avis avec photo ou un avis simple
Envoyez par mail votre texte + photo (en Jpeg)
avec votre numéro de téléphone à :
Service.carnets@ladepeche.fr

PARTICULIERS

1 Transmettez votre texte + photo (jpeg) à : service.carnets@ladepeche.fr avec le(s) département(s) de parution et la (les) date(s)
2 Un devis de votre annonce à valider vous sera retourné par mail ou plus vite
3 POUR VOUS REMERCIER, DONNER VOTRE ACCORD, CORRIGER : Service Carnets - 05.62.11.37.77 - Règlement par CB

Annonces légales

Journal habilité à publier des Annonces Légales et judiciaires sur le département.
Consulter les avis d'appels publics à la concurrence sur :
www.ladepeche-legales.com
Tél . 05.62.11.37.37 - Fax . 05.62.11.95.02
Mail service.legales@ladepeche.fr

Vie des sociétés

Convocation

CONVOCATION

CGA 281
Centre de Gestion Agréé Midi Méditerranée
Chez GIE CER MIDI
Domaine de Maurin – CS 41019
34973 LATTES

Les adhérents sont invités à assister à l'Assemblée générale extraordinaire le : **lundi 21 juin 2010 à 17 heures**, au siège social à l'adresse ci-dessus.

Ordre du jour : Modification des statuts (mise en conformité). Questions diverses

A défaut de quorum, une autre assemblée se tiendra le **mercredi 7 Juillet 2010**, à la Salle du Caveau de la SAPEE – domaine de Maurin – 34973 LATTES, à 14 h 30, même ordre du jour.

Le Président

Collectivité territoriales, Administrations, Collectivités locales

Assurez la publication de vos marchés publics dans un journal habilité de grande diffusion

Une rubrique clairement identifiée

La souplesse et la réactivité d'un support quotidien

Un service spécialisé

LA DÉPÊCHE

Le Journal de vos Annonces Légales sur 10 départements

Renseignements
Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05 62 11 95 02

Avis publics

COMMUNE DE LABASTIDE-BEAUVOIR

AVIS

Approbation du PLU modifié

Après avoir délibéré, le conseil municipal, en date du **20 janvier 2010**
Décide d'approuver la 1ère modification du plan local d'urbanisme
Dit que le PLU approuvé est à la disposition du public en mairie
Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité légales

Le maire, Eric FLEURIT.

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Liaison Multimodale Sud-Est – Tronçon Université
Communes de TOULOUSE et de RAMONVILLE

La Communauté urbaine du GRAND-TOULOUSE communique : Une enquête publique est ouverte dans les communes de TOULOUSE et RAMONVILLE portant sur l'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation du Tronçon Université de la Liaison Multimodale Sud-Est en application des articles L.123-1 à L.123-16 du Code de l'Environnement.
L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 31 jours consécutifs et se tiendra du **lundi 31 mai 2010 au mercredi 30 juin 2010 inclus.**
Afin de conduire l'enquête publique, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Michel JONES en qualité de commissaire enquêteur. Le dossier relatif à l'enquête publique du tronçon Université de la Liaison Multimodale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les lieux indiqués ci-dessous pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :
- A l'université Paul Sabatier à l'accueil Forum,
- Au siège de Tisséo-SMTC,
- Au siège du GRAND-TOULOUSE,
- A la mairie annexe de Saouzelong-Rangueil,
- A la mairie annexe de l'Ormeau,
- A la mairie de RAMONVILLE, service Urbanisme.

Les observations pourront également être adressées par écrit et, pendant la même période, au commissaire enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, au siège du GRAND-TOULOUSE à l'adresse suivante : Communauté Urbaine, Service Maîtrise d'ouvrage, 1, place de la Légion-d'Honneur, BP 35821, 31505 TOULOUSE CEDEX 5.
Le Commissaire Enquêteur recevra le public les **lundi 31 mai, de 9 heures à 12 heures**, en mairie annexe de Saouzelong-Rangueil, 97, avenue Albert-Bedouce, 31400 TOULOUSE; **mardi 8 juin, de 14 heures à 17 heures**, à l'université Paul-Sabatier (accueil Forum), 118, route de Narbonne, 31062 TOULOUSE CEDEX 9; **jeudi 17 juin, de 14 heures à 17 h 30**, à la mairie de RAMONVILLE, service Urbanisme, 20, rue des Frères-Lumière, 31520 RAMONVILLE; **Jeudi 24 juin, de 14 heures à 17 heures**, à l'université Paul-Sabatier (accueil Forum); **mercredi 30 juin, de 14 heures à 17 heures**, en mairie annexe de Saouzelong-Rangueil.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du GRAND-TOULOUSE et en mairie de TOULOUSE et RAMONVILLE.
A l'issue de l'enquête, le Conseil de communauté du GRAND-TOULOUSE se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la LMSE Tronçon Université.
Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au président de la communauté urbaine, Direction travaux sur infrastructures, service Maîtrise d'Ouvrage, 1, place de la Légion-d'Honneur, BP 35821, 31 505 TOULOUSE CEDEX.

ANNEXE N° 13

Marchés publics

Marchés à procédure adaptée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAVERDUN

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Communauté de communes du canton de SAVERDUN, Monsieur Philippe CALLEJA, Président, 12, rue Sarrut, 09700 SAVERDUN, tél. 05.61.67.84.43, fax: 05.61.67.84.44. Mail: cdc-saverdun@wanadoo.fr

Objet : Reconstruction du Pont sur la Laure à BRIE (09700).

Nature : Travaux.

Mode de passation : Procédure adaptée.

Lieux d'exécution : Voie Communale N°6 sur la Communes de BRIE.

Délai d'exécution : 4 mois (dont 1 mois de préparation) – démarrage des travaux **début Juillet 2010.**

Description : Démolition, reconstruction d'un ouvrage d'art.

Forme : Marché unique.

Conditions de participation : Voir le règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération: Le prix des prestations : 50 %; la valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du SOPAQ, SOPRE, SOSED : 40 %; le délai de réalisation des travaux : 10%.

Renseignements d'ordres techniques (Mandataire) : INGEROP Conseil & Ingénierie, Parc d'Activités de la Grande Plaine, 24, Avenue Marcel-Dassault, BP 15201, 31079 TOULOUSE CEDEX 5, tél. 05.62.47.59.59, fax: 05.62.47.59.58. Mail: ingerop.toulouse@ingerop.com

Renseignements d'ordres administratifs : Communauté de communes du canton de SAVERDUN, Madame Estelle VILESPY, tél. 05.61.67.84.43, fax: 05.61.67.84.44. Mail: cdc-saverdun@wanadoo.fr

DCE : Téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises sur : http://www.synapse-entreprises.com

Si vous ne pouvez les télécharger, les demander à la communauté de communes
- La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est autorisée sur notre plate-forme de dématérialisation : http://www.synapse-entreprises.com
- Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE Entreprises tél.01.72.33.90.70 ou info@synapse-entreprises.com

Remise des offres le 23 juin 2010 à 17 heures au plus tard.

Recours : Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de TOULOUSE – 68, rue Raymond-IV – BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 07; tél. 05.62.73.57.57, fax: 05.62.73.57.40. Mail: Greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Envoi à la publication : 1er juin 2010.

Capacité technique : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Le candidat devra justifier au minimum des capacités suivantes conformément à la carte professionnelle des travaux publics ou des équivalences : ouvrages d'art : 113 (ouvrages de technicité courante).

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.
Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents prévus par le règlement de la consultation, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.
Le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
Les documents fournis par le candidat doivent être rédigés en langue française.

Je passe ma petite annonce dans

LA DÉPÊCHE

LADEPECHE.fr

Par téléphone : N° AZUR 0810.20.20.69 prix d'un appel local
Règlement CB
Lundi au Vendredi : 8h30/19h

Par internet : www.ladepeche.fr
Règlement CB
24h/24h

Par courrier : 02 Pub Annonces Classées
7, rue Roger Camboulives
31 100 TOULOUSE
Règlement Chèque à l'ordre : Occitane de Publicité

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 4e modification du Plan local d'urbanisme du GRAND TOULOUSE, commune de BALMA

Monsieur le Président du GRAND TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de quatrième modification du Plan local d'urbanisme (PLU) du GRAND TOULOUSE, commune de BALMA, est ouverte du **jeudi 3 juin 2010 au vendredi 2 juillet 2010 inclus.**
Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants : Extension du zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre; conservation du caractère villageois du hameau des Anciens Paradoux; modification et mise à jour des emplacements réservés; mise à jour réglementaire.
A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.
Le dossier de projet de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de BALMA, direction des Services techniques et de l'Urbanisme (DSTU), 24, avenue des Arènes à BALMA et au siège du GRAND TOULOUSE, 6, rue René-Leduc à TOULOUSE, métro Marengo. Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre : à la direction des Services techniques et de l'Urbanisme de la mairie de BALMA, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 17 heures; au siège du GRAND TOULOUSE, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures, ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.**
Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de BALMA, direction de l'Urbanisme, **les jeudi 3 juin 2010, de 16 heures à 19 heures; mardi 15 juin 2010, de 8 h 30 à 11 h 30; vendredi 2 juillet 2010, de 14 heures à 17 heures.**
Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, 4e modification du PLU, mairie de BALMA, hôtel de ville, 6, avenue François-Mitterrand, BP 56, 31132 BALMA CEDEX. A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du GRAND TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de BALMA. Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au GRAND TOULOUSE et à la mairie de BALMA.

ANNEXE N° 14

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

GEOTHERMIE 31

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 10.000 euros
Siège : 6 Chemin de Rebel
31180 CASTELMAUROU
RCS TOULOUSE 514 712 546

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26 Mai 2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. GASPARINI Christophe, demeurant Chemin de Rebel 31180 CASTELMAUROU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chemin de Rebel - 31180 CASTELMAUROU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

41082 Pour Avis, le Liquidateur

A3P

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 2.000 euros
Siège social et de la liquidation :
444, Avenue de Fronton
31200 TOULOUSE
Numéro d'immatriculation :
RCS TOULOUSE 501 593 651
(N° de Gestion : 2007 B 04387)

Aux termes d'une décision en date du 14 janvier 2010, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation au 31 décembre 2009, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

41100 Pour avis, Le Liquidateur

LAULUE

SARL au capital de 1 €
Siège social : 2 Les Hauts Cante
Route de Lavaur - 31380
MONTASTRUC LA CONSEILLERE
R.C.S. Toulouse : 429 217 849

L'AGE en date du 31/08/2008 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, nommé en qualité de Liquidateur M. CARRIER Patrick 31 rue St Thomas d'Aquin - 31400 TOULOUSE, et fixé le siège de liquidation 2 Les Hauts Cante Route de Lavaur - 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE. Mention RCS Toulouse.

41076

LAULUE

SARL en liquidation au capital de 1 €
Siège social : 2 Les Hauts Cante
Route de Lavaur - 31380
MONTASTRUC LA CONSEILLERE
R.C.S. Toulouse : 429 217 849

L'AGE du 30/10/2008, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Toulouse. Mention RCS Toulouse

41077

L'AGE du 26/05/2010 de la SARL ALTERBATIK au capital de 1.500 euros sis 54 rue du Béarnais, 31000 TOULOUSE, RCS TOULOUSE 498 589 647, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 26/05/2010. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Toulouse. Mention RCS Toulouse

40974

SAS EQUIP SUD

Société par actions simplifiée
Au capital de 146.330 euros
Siège social : 12 avenue Lamieu
Thibaud - ZI Thibaud
31100 TOULOUSE
RCS Toulouse : 479 600 330

La SAS EQUIP SUD sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 12 mai 2010 souscrite par la SAS EURELOC, associé unique, société par actions simplifiée au capital de 872.100 euros ayant son siège social 1 Rond Point de Flotis 31240 SAINT JEAN et immatriculée au RCS Toulouse sous le numéro 444 795 942.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret du 3 juillet 1978, les créanciers de la SAS EQUIP SUD peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis, devant le Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

La société sera radiée au RCS de TOULOUSE.

41044

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 19/05/2010 de l'EURL ICF, sise 6 impasse Gérard de Nerval 31509 Toulouse immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 431 425 544, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/09/2007 et sa mise en liquidation amiable, de nommer en qualité de liquidateur M. LARGIER Lionel demeurant 21 rue Danielle Casanova 31000 TOULOUSE. Le siège de liquidation est fixé 21 rue Danielle Casanova 31000 TOULOUSE.

Mention sera faite au RCS de Toulouse

41053

SOURIRES D'AFRIQUE

EURL EN LIQUIDATION
au capital de 10.000 euros
Siège social : 8 rte de Bérat
31600 LHERM
R.C.S. Toulouse 491 837 241

L'AGE du 30/09/2008, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2008. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Toulouse. Mention RCS Toulouse

41058

RECTIFICATIF à l'annonce 40424. Il fallait lire : "Dénomination : GROUPEMENT FONCIER RURAL BLANC et Siège social : 75 bd de la Marquette 31000 TOULOUSE"

41087

Chaque semaine,
TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR
DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

TRIBUNAL DE COMMERCE

REDRESSEMENT JUDICIAIRE :

SARL PEPINIERES DE CARAMAN – CARAMAN

SARL FERMO POSE – ARBAS

M. NADE VINCENT - CARAMAN

M. M'BENGUE N' GOUDA – TOULOUSE

SARL DEMIR CARRELAGES – CASTELGINEST

SA PHOENIX – TOULOUSE

SARL BMB – TOULOUSE

SARL COPIE PLAN NUMERIQUE – TOULOUSE

LIQUIDATION JUDICIAIRE :

M. HADDOUCHE Bendhiba – TOULOUSE

SARL C.T.N – COLOMIERS

SARL SBTP – BERAT

SARL IMMO PREMIER – TOULOUSE

SARL LYNATOX – PARIS

SARL AREDIZ – CAPENS

SARL MASSI BOIS – VAUDREUILLE

SARL SFAIRE CONCEPTS – BRUGUIERES

SARL JALA – LEGUEVIN

SARL LA ROUTE DES PAINS – COLOMIERS

M. PASCAL BARKAT - TOULOUSE

SARL GFS FACADES – TOULOUSE

SARL HOLDING TRANSACTIONS – TOULOUSE

SARL HABITAT & CONSTRUCTION – TOULOUSE

MELLE AMRI KHIRA - COLOMIERS

SARL LES PYRAMIDES – TOULOUSE

SARLu EBENISUD – LARRA

SARLu GARDIN – CORNEBARRIEU

PLANS :

SARL 2B FACADES – SAINT FELIX LAURAGAIS

SA PICOMETRICS - TOULOUSE

SANCTIONS :

M. FOUTI MAKAYA ZACHARIE – VILLEMOUSTAUSSOU

M. DUCASSE OLIVIER – L UNION

M. KISUNZO APOLINARIO – TOULOUSE

CLOTURES :

M. Christian ZACCARO – BOULOC

M. Patrick DUCOMBS – LA SALVETAT ST GILLES

SARL S.B.A. – BELESTA EN LAURAGAIS

SARL R.G. MATERIELS – BLAGNAC

SARL AS2P – TOULOUSE

SAS CADRUS – TOULOUSE

SARL IMPRIMERIE CHEYENS – PORTET SUR GARONNE

SAS JANUA – TOULOUSE

DIVERS :

SARL CAZA – TOULOUSE – Fin Redressement judiciaire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean CASTEX, notaire à ANTIBES (06600), 38 Bd Albert 1er, le 28 mai 2010, il a été établi le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté réduite aux acquêts par M. Pascal René MARTI, garagiste, et Mme Sylvie PERPEY, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à TOUILLE (31260), 1 Place du Lavoir, soumis au régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de CASSAGNE (31260), le 16 juillet 1988.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

41005 Pr insertion, Me CASTEX

AVIS ADMINISTRATIF

Grand Toulouse

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 4ème Modification du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Balma"

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de quatrième Modification du "Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Balma", est ouverte du jeudi 03 Juin 2010 au vendredi 02 Juillet 2010 inclus.

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants:

- Extension du zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre
- Conservation du caractère villageois du hameau des Anciens Paradeux
- Modification et mise à jour des emplacements réservés
- Mise à jour réglementaire

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de Balma (Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme (DSTU), 24 avenue des Arènes à BALMA et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

à la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme de la Mairie de Balma : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,

Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Balma, Direction de l'Urbanisme

- Jeudi 3 Juin 2010, de 16h00 à 19h00,
- Mardi 15 Juin 2010 de 8h30 à 11h30,
- Vendredi 2 Juillet 2010, de 14h00 à 17h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur 4ème Modification du PLU - Mairie de Balma - Hôtel de Ville - 6 avenue François Mitterrand - BP 56, 31 132 BALMA Cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Balma.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Balma

40997

AVIS AU PUBLIC

Commune de MERVILLE

Enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 3/06/2010, le Maire de Merville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Merville.

A cet effet, Mme Christiane ACQUIER, retraitée, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 23 juin au 31 juillet 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 (sauf mardi et vendredi de 9h00 à 12h00).

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les lundi 21 juin de 9h à 12h, jeudi 22 juillet de 15h à 18h et le samedi 31 juillet de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

F. BENTANAX
41011 Maire de Merville

UNE QUESTION CONCERNANT NOS PRESTATIONS ?

☐ ANNONCES LÉGALES :
TANIA SANDRE
ET ALEXIA SIMONOT
TÉL : 05 34 41 34 00

TRANSMETTEZ VOS ANNONCES LÉGALES :
• PAR INTERNET
annoncelegale.gazm
@forumeco.com
• PAR FAX
05 61 62 40 18
• PAR COURRIER
B.P. 11209
48, ALLÉES JEAN JAURÈS
31032 TOULOUSE CEDEX 6

Grand Toulouse

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Liaison Multimodale Sud Est - Tronçon Université Communes de Toulouse et de Ramonville

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse communique :

Une enquête publique est ouverte dans les communes de Toulouse et Ramonville portant sur :

L'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation du Tronçon Université de la Liaison Multimodale Sud Est en application des articles L.123-1 à L.123-16 du Code de l'Environnement.

L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 31 jours consécutifs et se tiendra du :

Lundi 31 mai 2010 au mercredi 30 juin 2010 inclus.

Afin de conduire l'enquête publique, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Michel JONES en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier relatif à l'enquête publique du tronçon Université de la Liaison Multimodale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les lieux indiqués ci-dessous pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- A l'université Paul Sabatier à l'accueil Forum,
- Au siège de Tisséo-SMTC
- Au siège du Grand Toulouse
- A la Mairie Annexe de Saouzelong - Rangueil
- A la Mairie Annexe de l'Ormeau
- A la Mairie de Ramonville, service Urbanisme

Les observations pourront également être adressées par écrit, et pendant la même période, au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, au siège du Grand Toulouse à l'adresse suivante :

Communauté Urbaine, Service Maîtrise d'ouvrage, 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public les :

- **Lundi 31 mai de 9h00 à 12h00 en mairie annexe de Saouzelong - Rangueil - 57, avenue Albert Bedouce - 31400 Toulouse**
- **Mardi 8 juin de 14h00 à 17h00 à l'université Paul Sabatier (accueil Forum) - 118, route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 9**
- **Jeudi 17 juin 14h00 à 17h30 à la Mairie de Ramonville, Service Urbanisme - 20, rue des Frères Lumière - 31520 Ramonville**
- **Jeudi 24 juin de 14h00 à 17h00 à l'université Paul Sabatier (accueil Forum)**
- **Mercredi 30 juin de 14h00 à 17h00 en mairie annexe de Saouzelong - Rangueil**

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Toulouse et en mairies de Toulouse et Ramonville.

A l'issue de l'enquête, le Conseil de Communauté du Grand Toulouse se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la LMSE Tronçon Université.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au Président de la Communauté Urbaine - Direction Travaux sur Infrastructures - Service Maîtrise d'Ouvrage - 1 place de la Légion d'Honneur BP 35821 - 31505 TOULOUSE cedex.

41022

ANNEXE N°15

VILLE DE BALMA

AVIS
D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE BALMA
Projet de 4ème modification

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de quatrième modification du « Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Balma, sera ouverte **du jeudi 03 Juin 2010 au vendredi 02Juillet 2010 inclus.**

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants:

- **Extension du zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre**
- **Conservation du caractère villageois du hameau des Anciens Paradoux**
- **Modification et mise à jour des emplacements réservés**
- **Mise à jour réglementaire**

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de Balma (Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme (DSTU), 24 avenue des Arènes à BALMA et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à Toulouse– métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme de la Mairie de Balma : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Balma, Direction de l'Urbanisme

- Jeudi 3 Juin 2010, de 16h00 à 19h00,
- Mardi 15 Juin 2010 de 8h30 à 11h30,
- Vendredi 2 Juillet 2010, de 14h00 à 17h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur 4ème Modification du PLU – Mairie de Balma – Hôtel de Ville – 6 avenue François Mitterrand - BP 56, 31 132 BALMA Cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Balma.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Balma

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

le Grand Toulouse
communauté urbaine

ANNEXE N° 16

SOMMAIRE

Photos Avis d'Enquête

I). 1- 2 Rond Point St Anne / Avenue de Castres
3- 4 Chemin des Arnis Route de Flourens

II). 5- 6 Rue Paul Sabatier
7-8 Angle Avenue St Martin de Boville / Avenue des Mourlingues

III). 9- 10 Avenue Lagarde / Avenue de La Plaine
11- 12 Rond Point Avenue de La Plaine / Rue Georges Bernanos

IV). 13-14 Rue de Bourgogne / Chemin de Sironis
15-16 Chemin de Sironis / Rue Emile Dewoitine

V). 17-18 Chemin du Moulin /Avenue Georges Clémenceau
19- 20 Rue des Anciens Paradoux /Avenue Georges Clémenceau
21- 22 Angle Route de Pin –Balma / Avenue Georges Clémenceau

ANNEXE N° 17

le Grand Toulouse
communauté urbaine
D.G.D.U.D
Réglementation Urbaine
6, rue René Leduc
BP 35 821
31 505 TOULOUSE cedex 5

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Daniel Benyahia, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, certifie et atteste avoir fait procéder à l'affichage régulier, pour une durée d'un mois, de document suivant :

- L'avis d'enquête publique concernant la 4ème modification du PLU du Grand Toulouse commune de Balma.

Date d'affichage: du 10 Mai 2010 au 05 Juillet 2010, au siège du Grand Toulouse.

En outre, un avis dans la presse a été inséré dans des journaux diffusés dans le Département à savoir :

- LA DEPECHE DU MIDI du 14 Mai 2010 et du 04 Juin 2010.
- LA GAZETTE DU MIDI du 17 Mai 2010 et du 7 Juin 2010.

Et un avis a été publié sur le site internet du Grand Toulouse rubrique Plan Local d'Urbanisme dès le 18 mai 2010 et jusqu'au 05 juillet 2010.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le 09 JUIL. 2010

Le Vice-Président,

Daniel Benyahia

ANNEXE N° 18

VILLE DE BALMA

DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES ET DE
L'URBANISME
/FCO/SC/390-10

Certificat d'Affichage

Je soussigné, Alain FILLOLA, Maire de Balma, certifie que l'arrêté de mise en enquête publique relatif à la 4ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Balma en date du 3 mai 2010 ainsi que l'avis d'enquête publique, ont été affichés aux portes de la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme (24 avenue des Arènes – 31130 BALMA) le 11 mai 2010 pour une durée de deux mois.

Fait à Balma, le 31.05.2010

Pour le Maire,

L'Adjointe au Maire
Déléguée à l'Aménagement Urbain,
l'Habitat et au Développement Economique

Thérèse PICHON

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 13/1

Objet de l'enquête : 4e Modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Balma

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du _____ de

☒ M. le ~~Maire de~~ : Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

☐ M. le Préfet de : _____

~~Président de la commission d'enquête~~ — Commissaire enquêteur : Monsieur Christian Lassene

M _____ qualité _____

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du jeudi 03 Juin 2010 au Vendredi 02 Juillet 2010 inclus

les Grand Toulouse (lundi → vendredi) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

les Mairie de Balma (Direction Service Techniques) 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

~~les~~ lundi → Vendredi de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Grand Toulouse, 6 Rue René Leduc, Toulouse (Métro Marengo)

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de Balma, Direction de Service Techniques et de l'Urbanisme - 24 Avenue des Arènes - 31130 BALMA

Registre d'enquête :

comportant 19 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : Mairie de Balma, Hôtel de Ville, 6 Avenue François Mitterand, BP 56, 31132 Balma Cedex

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : La Mairie de Balma, Hôtel de Ville, 6 Avenue François Mitterand, 31132 Balma Cedex et au Grand Toulouse, 6 Rue René Leduc, Toulouse aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur à la DSTU, 24 Avenue des Arènes à Balma

le jeudi 03 Juin 2010 de 16h00 à 19h00 et de _____ à _____

le mardi 15 Juin 2010 de 08h30 à 11h30 et de _____ à _____

le vendredi 02 Juillet 2010 de 14h00 à 17h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☒ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

ANNEXE N° 19/2

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M[1] ARH 2AC Balma Gramont

Nous constatons que la phrase de la page 21 du PLU zone Ub : "constructions édifiées sur des terrains à l'angle de 2 voies ..... il pourra être fait application sur une longueur de 20 m à partir de l'angle a été supprimée par contre on retrouve cette même phrase page 63 en zone 2AU.
Nous pensons que c'est une erreur et qu'elle sera supprimée aussi.

Nous regrettons que sur 2AUb, les hauteurs des constructions édifiées en bordure des voies soient maintenues à 18 mètres.

Cette hauteur présentera de nombreux inconvénients pour les habitants existants et futurs.
Si le projet présenté est conservé, ils auront "une véritable muraille" le long de la route de Lavaur.
Pour les résidants il y aura donc :
→ une perte de jouissance.
→ une perte d'ensoleillement
→ une dépréciation certaine de leur maison.

Il en est de même pour les habitants route de Gaillac. (Nouveau Clos)

Ceci est insupportable. Nous avions demandé à maintes reprises la révision de cette hauteur apparemment nous ne sommes pas écoutés.

Zones 2AUf Pour Madame Duffort à quelle distance de sa limite séparative sera-t-il possible de construire ? Les 20 mètres de retrait

[1] Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

ANNEXE N° 19/3

promis seront ils conservés ?

Pour Madame DARIO changement de PLU de LAUK → en UB_c ou $LAUB_2$ pour qu'elle puisse réaliser sa maison individuelle.

OBSERVATIONS DE Mr et Mme Alain PECHARDAN
18 bis chemin de Montredon 31 240 L'UNION

Habitant route de Lavaur (côté l'Union) nous sommes très attentifs aux projets de construction. Sur les terrains de la ZAC côté Balma il y a de prévu des immeubles R+4 (≃ 18 m). Nous sommes atterés. Comment peut-on penser construire de tels batiments aussi haut alors qu'on ne parle que d'ECOQUARTIER (pas valable chez nous) d'integration à l'environnement. Imaginez vous vivre dans un tel quartier ? les nuisances ? Si ce projet voit le jour nous n'aurons plus qu'à faire nos valises et repartir à zéro (vue la dépréciation) qui aurez vivre là ? Il est certain que ceux qui font ces projets-là n'habite pas dans le quartier sinon ils se garderaient bien de prévoir de tels batiments.

ARM ZAC BALMA GRAMONT (Suite)

Pour ce qui concerne les limites séparatives en zone UB_c

On peut lire Article UB 7

(1) Toute construction doit être implantée à une distance des limites séparatives de l'unité foncière au moins égale à la moitié de sa hauteur et jamais inférieure à 3 mètres.

(4) En UB_c : Toute construction doit être implantée

ART(suite)
en limite séparative de l'unité foncière ou à une distance des limites séparatives de 3 mètres minimum.

Quel article sera appliqué ??

Pour la Copropriété Bascans Lafage
nous espérons que la limite séparative sera au minimum la moitié des futurs bâtis

Bascans

Mme FROMENTIN 22, av. de la Plaine BALMA.
Je souhaiterai (avec mon époux) avoir des éclaircissements sur les possibilités de constructions sur le terrain de M. MILLISCHER mitoyen de ma propriété.
J'attire votre attention sur le fait que l'accès commun à ma propriété, celle de M. MILLISHER et la maison du Lycée Saliège est en copropriété et me semble restreint et inapproprié à l'accès d'un possible "collectif".

D. Fromentin

ANNEXE N° 20/1

M^r Roland RAUZY
4, Passage BOURGUIGNON
31130 BALMA
Tel: 06 85 33 59 51.
E.mail: r.rauzy@hotmail.fr

A l'attention de Monsieur Christian LASSERRE
Commissaire Enquêteur
Mairie de BALMA (31130)

Balma, le 30 Juin 2010

OBJET: PROJET de 4ème MODIFICATION DU PLU
Points 2-3-2-1

RECLAMATION POUR MODIFICATION DE ZONES ROUGES sur la propriété de M^r RAUZY Albert & M^me CRIEU Rose, son épouse.
Donateurs décédés dont la succession en cours concerne les héritiers suivants:

- Moi-même, M^r RAUZY Roland
- M^me RAUZY Liliane, épouse RICARD
- M^me RAUZY Evelyne, épouse SALLES
- M^me RAUZY Roselyne, épouse MACRI

pour les terrains situés sur la commune de BALMA (31130). Lieu dit "NONCESSE". Parcelles cadastrées Section AZ - N°35 - 169 - 170 et 36 Servitude actuelle.

ANNEXE N° 6/2

Contestation suite à l'emplacement réservé N°43 au PLU pour ouvrage public, installation d'intérêt général, voie passage public, espace vert.

Historique : Voir Plan.

Parcelles 32+33 = Parcelle 43 Hachuré en zone rouge sur Projet - Plan Révision 4 du PLU.

- NB : Disparition de la parcelle N°35 de Mr RAUZY Albert englobé dans la parcelle N° 43.

- y aurait-il une erreur sur plan ?

- Pourquoi cette parcelle serait-elle englobée dans la propriété de Mr Mme LADEVEZE - propriété vendue à Mr GUIRAUD ?

- Faire disparaître cette parcelle dans cette zone semble "illogique".

- Voir plans ci-joints avec modifications souhaitées.

La propriété de Mr RAUZY Alexandre et Mr RAUZY Albert, héritiers successifs était mitoyenne de la propriété LADEVEZE (Vendue à Mr GUIRAUD).

un fossé séparatif entre les deux propriétés permettait l'écoulement naturel des eaux de part et d'autre (Voir plan). Fossé toujours entretenu par les propriétaires pour permettre l'évacuation des eaux vers le ruisseau "MONCESSE"

Ci-joint Photo Google MAPS

- Pourquoi faire la modification du cours d'un écoulement naturel toujours fonctionnel ?

NB: Dans la propriété de Mr RAUZY Albert, la servitude (N° 36) était une servitude qui avait été conservée et utilisée par Mr RAUZY Alexandre et son fils RAUZY J. Jacques pour permettre l'accès à la fontaine de la propriété de Mr J. ROCHER. afin que le bétail puisse s'abreuver et paqueager de l'autre côté du Nouceze.

Voir le site opposé avec un pont qui était construit de briques toulousaines et IPN pour que remorques et tracteurs puissent alors "faire les fourrages".

A ce jour, ce pont a été détruit pour un pont piétonnier en bois dont la réalisation laisse "à désirer"----

Eût-il été plus judicieux de demander aux riverains concernés leurs avis avant destruction (le pont était dégradé par les années), une rénovation avec des éléments authentiques étant réalisable!

- A ce jour, un pont si étroit et pas assez solide interdit l'accès aux tracteurs alors que la famille LADEVEZE (héritiers: Mme H. Jeanne BARLAN - Mme Catherine SELVA - Mr Jean LADEVEZE - Mme Janine CAIDO) exploite toujours un bois lui appartenant sur la rive opposée au Nouceze -

• Famille LADEVEZE dont je me vois plaider la cause en tant qu'époux de Michèle CAIDO. héritière au 2ème degré puisque fille de Mme Janine LADEVEZE, épouse CAIDO.

- Pour exploiter le bois, nous souhaitons pouvoir y accéder par l'accès le plus court, celui-ci étant le pont en question.
- des familles concernées souhaitent que soit soumis à leur accord le futur pont qui devra être construit car l'actuel, dégradé, en partie éboulé et trop étroit reste à rebâtir.

- SERVITUDE 36 sise dans la propriété de Mr RAUZY Albert

Les héritiers dont je fais partie souhaitent que cette servitude soit déplacé pour une logique qui permet un remembrement des parcelles restantes dans la succession en cours, avec des accès directs et rectilignes.

D'où la possibilité d'une route le long du fossé existant, remontant vers la servitude 169, faisant ainsi une répartition cohérente pour viabiliser notre terrain restant. Ceci afin de prévoir une zone agréable à vivre et à utiliser sans gêne aucune par les riverains et usagers du site tant agricole qu'urbain.

* Par ailleurs, je me permets d'attirer votre attention sur les zones du site paysager. Voir nomenclature (.....) Nous avons donné sur notre bien beaucoup de terrain et de site à la commune pour les espaces dits d'intérêt général, Voie passage public, espaces verts.
si l'on se penche sur le site, l'accès au ruisseau est compromis pour notre propriété.

- Passage pour égouts rétrocédé pour le lotissement en amont.
- Servitude perdue puisque création d'un paissage piétonnier.
- Bois qui longe le Noncesse.

• Voir le plan aérien de la propriété de Mr RAUZY Albert et son frère, Mr RAUZY J. Jacques laissant apparaître l'ampleur de la zone verte requise par la commune.

• Voir espaces Verts via parcelles à l'opposé du ruisseau - espaces verts qui pourraient être pris en considération par la commune.

En Conclusion. Voir modifications faites en rouge sur le plan.

- Prévoir et revoir l'alignement du site d'intérêt paysager.

- Déplacer la servitude le long du fossé.

- Avoir une route en sens unique qui desservirait les usagers riverains actuels et à venir sur cette zone.

- Prévoir et rétablir la servitude avec l'accès sur le pont pour les propriétaires riverains qui acceptent déjà, et parfois sans le moindre respect, beaucoup de monde sur leurs propriétés.

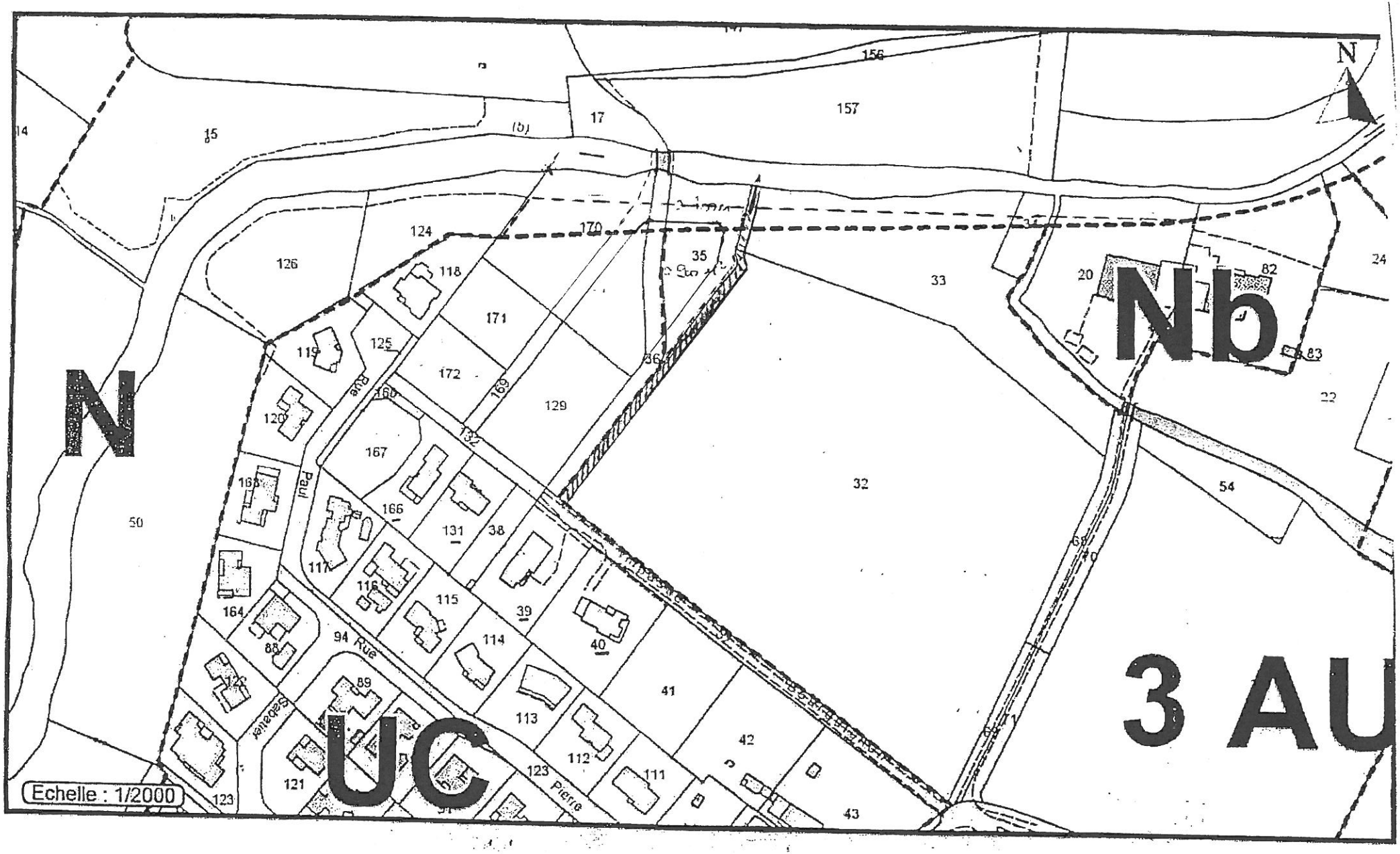
En vous remerciant par avance pour votre coopération et votre compréhension;

Cordialement.

PJ: - Plan vue aérienne
- Plan cadastral.

VILLE DE BALMA

VILLE DE BALMA



Source DGI : "Cadastre droits réservés"

Document non contractuel.

PROPOSITION DE MODIFICATION A APPORTER

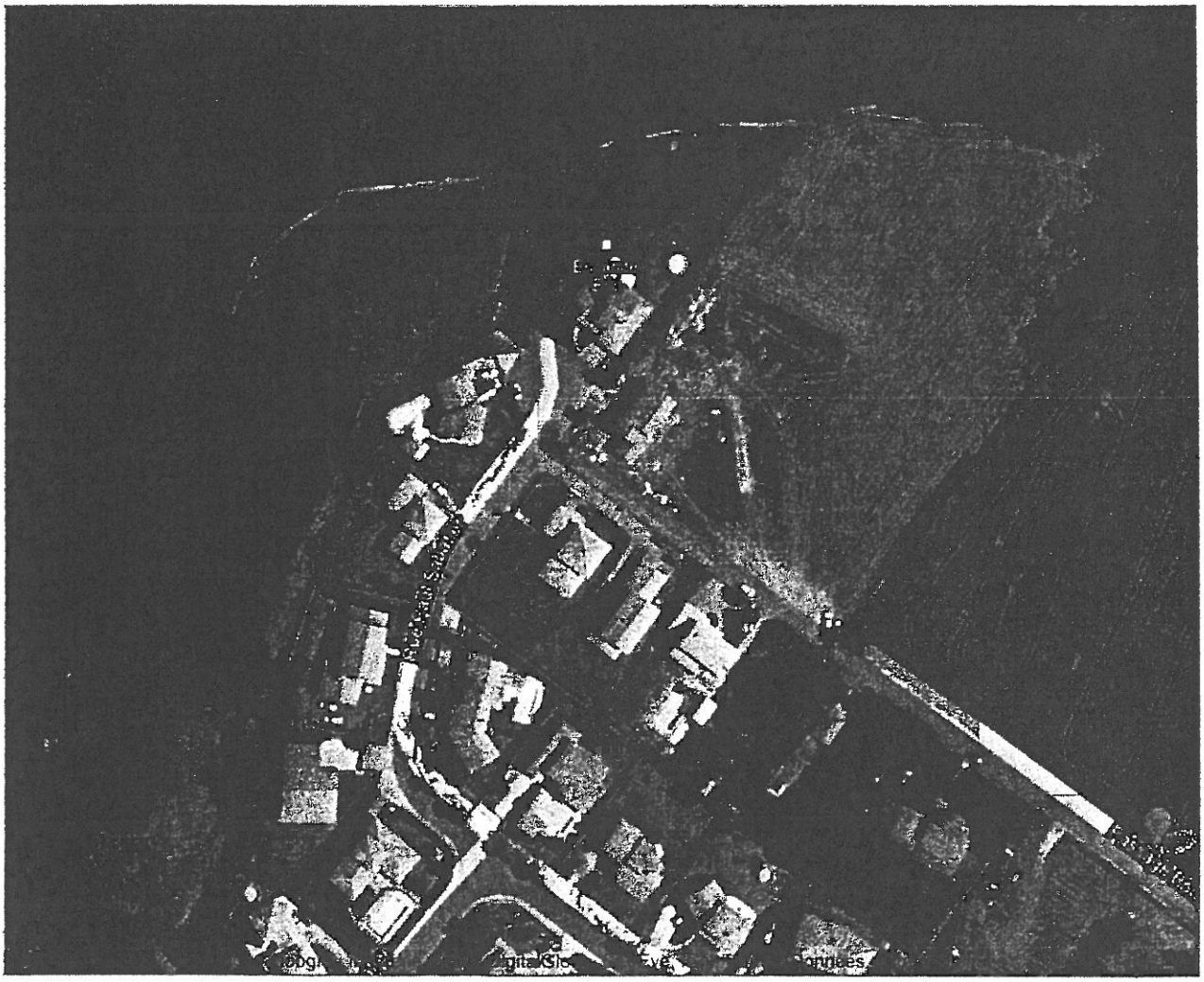
ANNEXE N° 20/2

ANNEXE N° 20/4

Google maps France Adresse

Pour restituer le niveau de détail visible à l'écran, cliquez sur le lien "Imprimer" à côté de la carte.

Imprimer Envoyer Lien



ANNEXE N° 21/1 N° 21 : CU

+ registre d'enquête

Mr Mme RICARD Eric
Mr Mme RICARD Marc
Mlle RAUZY-RICARD
Mlle MACRI
Mlle SALLES

23 JUIN 2010
429

Elu

Monsieur le Commissaire Enquêteur -
Mairie de BALMA
Grand Toulouse

MAIRE | CABINET | ELU PILOTE | ELU INFO | DSTU
BIBLIO | PISCINE | EMPLOI | PM
COURRIER ARRIVÉ LE 22 JUIN 2010 6239 VILLE DE BALMA
DGS | DGSA | ACVR | POLE SOCIAL | FEN | CCAS | DAS | ENFANCE

Monsieur

Nous vous interpellons et souhaitons attirer votre attention sur le devenir d'une partie de notre terrain familial situé en bordure du ruisseau "Garossé" et le passage Languignon à Balma. (Parcelle AZ 170).

En effet dans le cadre de la succession RAUZY suite au décès de nos parents et grand parents nous nous sommes rapprochés du service urbanisme de Balma pour demander un certificat d'urbanisme.

Nous avons eu la surprise alors d'apprendre que une partie de la parcelle était soumis à un droit de préemption DPU), de plus qu'une partie de la parcelle jouxtait partie

ANNEXE N° 21

l'une couleur verte (environ 1200 m² d'après la mairie, sur une longueur de 30 m et d'une largeur de 40 m à être stipulé sur la largeur ...), une autre partie concernerait un pré public ...

De plus il serait question de partager à une PUR qui s'élèverait à 39 000 euros, la parcelle en question étant viabilisable par la rue Paul Sabatier (SDEA... et non par le passage bourguignon. (nous voulons bien comprendre que le nombre de partager diminue le coût...)

Cela fait beaucoup de choses en notre défaveur au vu de l'historique de la famille RAUZY sur la commune de Balma. (donnation du passage bourguignon à la commune, droit de passage des eaux usées et total éjecté le fond de propriété, et tout ceci sans contre partie ...)

ANNEXE N° 21/3

Toutes ces décisions sont l'arbitraire pour le maire de la municipalité sans concertation consensuelle des propriétaires ...

Toutes ces questions, auxquelles de DPU (...) et décisions unilatérales font que la succession concernant cette parcelle est bloquée.

De plus, l'espace ne manquant pas dans cette zone, (parcelle attenante exploitée par un promoteur immobilier) nous sommes dans l'incompréhension et comptons sur vous pour éclaircir cette situation compliquée et rendre possible la transmission familiale du patrimoine (famille balmanaise depuis les années 1930).

Pour des raisons professionnelles et géographiques nous n'avons pu nous rendre à vos consultations et nous vous prions de nous en excuser - (nous avons rencontré Mme Pichon).

En attendant une réponse de votre part et comptant

Préciser vos noms et coor...

: Sur votre compréhension, dans le but d'aboutir...

ANNEXE N° 21/4

Veuillez recevoir nos sentiments les plus respectueux

Messieurs RICARD

Famille RAUZY

Famille SALLES

Famille MALKI

PJ : Monsieur RICARD 1 Rue Paul Sabatier 31130 BALMA
06-60-31-67-29

Madame RAUZY épouse RICARD 9 passage Languedoc 31130 BALMA.

PIECE N° 22

Christian LASSERRE
Commissaire Enquêteur
Domaine de la Croix
31460 CARAGOUDES

Caragoudes, le 23/07/2010

Monsieur Eric RICARD
14, rue Paul Sabatier
31130 BALMA

Objet : Votre courrier en date du 23 juin 2010 relatif à l'enquête publique portant sur la 4ième modification du PLU de la commune de BALMA.

Monsieur,

Je réponds, par la présente lettre, à votre courrier du 23 juin 2010 ;

Tout d'abord, je dois vous faire observer que vos demandes n'entrent pas dans le champ de l'enquête publique pour laquelle j'ai été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et qu'il ne m'appartient pas normalement d'émettre un avis sur des demandes n'entrant pas dans la mission qui m'a été confiée.

Notamment, les deux réclamations que vous formulez concernant la parcelle N° AZ 170 (affectée par l'emplacement réservé n°46 et un espace boisé classé) résultent de décisions antérieures qui ont déjà fait l'objet d'enquêtes publiques.

Je puis vous préciser cependant les points suivants :

- votre demande est identique à celle de Monsieur Roland RAUZY portant sur les parcelles AZ 35, 36, 169 et 170. Monsieur RAUZY joint à sa demande une proposition de léger déplacement vers le nord de la limite sud de cet emplacement réservé n°46 de façon à ce qu'il empiète moins sur ces parcelles.

- mon rapport recommande que vos demandes, même si elles n'entrent pas dans le champ de la présente enquête, soient prises en considération avec bienveillance par la mairie de Balma.

En particulier, je recommande que la limite sud de l'emplacement réservé N° 46 ainsi que la limite sud de la zone boisée classée (qui est identique à celle de l'emplacement réservé N° 46) soit déplacée vers le nord selon le tracé proposé par Monsieur RAUZY.

Je vous invite à vous rapprocher des services compétents de la Mairie pour présenter vos réclamations et observations.

Je vous remercie de transmettre ma réponse aux cosignataires de votre courrier du 23 juin.

Je vous prie de croire, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Christian LASSERRE
Commissaire Enquêteur

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

GEOTHERMIE 31

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 10.000 euros
Siège : 6 Chemin de Rebel
31180 CASTELMAUROU
RCS TOULOUSE 514 712 546

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26 Mai 2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. GASPARINI Christophe, demeurant Chemin de Rebel 31180 CASTELMAUROU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chemin de Rebel - 31180 CASTELMAUROU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

41082 Pour Avis, le Liquidateur

A3P

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 2.000 euros
Siège social et de la liquidation :
444, Avenue de Fronton
31200 TOULOUSE
Numéro d'immatriculation :
RCS TOULOUSE 501 593 651
(N° de Gestion : 2007 B 04387)

Aux termes d'une décision en date du 14 janvier 2010, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation au 31 décembre 2009, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

41100 Pour avis, Le Liquidateur

LAULUE

SARL au capital de 1 €
Siège social : 2 Les Hauts Cante
Route de Lavaur - 31380
MONTASTRUC LA CONSEILLERE
R.C.S. Toulouse : 429 217 849

L'AGE en date du 31/08/2008 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, nommé en qualité de Liquidateur M. CARRIER Patrick 31 rue St Thomas d'Aquin - 31400 TOULOUSE, et fixé le siège de liquidation 2 Les Hauts Cante Route de Lavaur - 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE. Mention RCS Toulouse.

41076

LAULUE

SARL en liquidation au capital de 1 €
Siège social : 2 Les Hauts Cante
Route de Lavaur - 31380
MONTASTRUC LA CONSEILLERE
R.C.S. Toulouse : 429 217 849

L'AGE du 30/10/2008, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Toulouse. Mention RCS Toulouse

41077

L'AGE du 26/05/2010 de la SARL ALTERBATIK au capital de 1.500 euros sis 54 rue du Béarnais, 31000 TOULOUSE, RCS TOULOUSE 498 589 647, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 26/05/2010. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Toulouse. Mention RCS Toulouse

40974

SAS EQUIP SUD

Société par actions simplifiée
Au capital de 146.330 euros
Siège social : 12 avenue Larrieu Thibaud - ZI Thibaud
31100 TOULOUSE
RCS Toulouse : 479 600 330

La SAS EQUIP SUD sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 12 mai 2010 souscrite par la SAS EURELOC, associé unique, société par actions simplifiée au capital de 672.100 euros ayant son siège social 1 Rond Point de Flotis 31240 SAINT JEAN et immatriculée au RCS Toulouse sous le numéro 444 795 942.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret du 3 juillet 1978, les créanciers de la SAS EQUIP SUD peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis, devant le Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

La société sera radiée au RCS de TOULOUSE.

41044

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 19/05/2010 de l'EURL ICF, sise 6 impase Gérard de Nerval 31500 Toulouse immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 481 425 544, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/09/2007 et sa mise en liquidation amiable, de nommer en qualité de liquidateur M. LARGIER Lionel demeurant 21 rue Danielle Casanova 31000 TOULOUSE. Le siège de liquidation est fixé 21 rue Danielle Casanova 31000 TOULOUSE.

Mention sera faite au RCS de Toulouse

41053

SOURIRES D'AFRIQUE

EURL EN LIQUIDATION
au capital de 10.000 euros
Siège social : 8 rte de Bérat
31600 LHERM
R.C.S. Toulouse 491 837 241

L'AGE du 30/09/2008, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2008. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Toulouse. Mention RCS Toulouse

41056

RECTIFICATIF à l'annonce 40424. Il fallait lire : "Dénomination : GROUPEMENT FONCIER RURAL BLANC et Siège social : 75 bd de la Marquette 31000 TOULOUSE"

41007

LA GAZETTE DU MIDI
CHAQUE SEMAINE,
TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR
DE L'ECONOMIE RÉGIONALE
www.forumeco.com

TRIBUNAL DE COMMERCE

REDRESSEMENT JUDICIAIRE :

SARL PEPINERES DE CARAMAN – CARAMAN
SARL FERMO POSE – ARBAS
M. NADE VINCENT - CARAMAN
M. M'BENGUE N' GOUDA – TOULOUSE
SARL DEMIR CARRELAGES – CASTELGINEST
SA PHOENIX – TOULOUSE
SARL BMB – TOULOUSE
SARL COPIE PLAN NUMERIQUE – TOULOUSE

LIQUIDATION JUDICIAIRE :

M. HADDOUCHE Bendhiba – TOULOUSE
SARL C.T.N – COLOMIERS
SARL SBTP – BERAT
SARL IMMO PREMIER – TOULOUSE
SARL LYNATOX – PARIS
SARL AREDIZ – CAPENS
SARL MASSI BOIS – VAUDREUILLE
SARL SFAIRE CONCEPTS – BRUGUIERES
SARL JALA – LEGUEVIN
SARL LA ROUTE DES PAINS – COLOMIERS
M. PASCAL BARKAT – TOULOUSE
SARL GFS FACADES – TOULOUSE
SARL HOLDING TRANSACTIONS – TOULOUSE
SARL HABITAT & CONSTRUCTION – TOULOUSE
MELLE AMRI KHIRA – COLOMIERS
SARL LES PYRAMIDES – TOULOUSE
SARLu EBENISUD – LARRA
SARLu GARDIN – CORNEBARRIEU

PLANS :

SARL 2B FACADES – SAINT FELIX LAURAGAIS
SA PICOMETRICS - TOULOUSE

SANCTIONS :

M. FOUTI MAKAYA ZACHARIE – VILLEMOUSTAUSSOU
M. DUCASSE OLIVIER – L UNION
M. KISUNZO APOLINARIO – TOULOUSE

CLOTURES :

M. Christian ZACCARO – BOULOC
M. Patrick DUCOMBS – LA SALVETAT ST GILLES
SARL S.B.A. – BELESTA EN LAURAGAIS
SARL R.G. MATERIELS – BLAGNAC
SARL AS2P – TOULOUSE
SAS CADRUS – TOULOUSE
SARL IMPRIMERIE CHEYEN'S – PORTET SUR GARONNE
SAS JANUA – TOULOUSE

DIVERS :

SARL CAZA – TOULOUSE – Fin Redressement judiciaire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean CASTEX, notaire à ANTIBES (06600), 38 Bd Albert 1er, le 28 mai 2010, il a été établi le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté réduite aux acquêts par M. Pascal René MARTI, garagiste, et Mme Sylvie PERPEY, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à TOUILLE (31260), 1 Place du Lavoir, soumis au régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de CASSAGNE (31260), le 16 juillet 1988.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

41005 Pr insertion. Me CASTEX

AVIS ADMINISTRATIF

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 4ème Modification du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Balma"

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de quatrième Modification du "Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Balma", est ouverte du jeudi 03 Juin 2010 au vendredi 02 Juillet 2010 inclus.

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants:

- Extension du zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre

- Conservation du caractère villageois du hameau des Anciens Paradoux

- Modification et mise à jour des emplacements réservés

- Mise à jour réglementaire

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de Balma (Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme (DSTU), 24 avenue des Arènes à BALMA et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

à la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme de la Mairie de Balma : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,

Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Balma, Direction de l'Urbanisme

- Jeudi 3 Juin 2010, de 16h00 à 19h00,

- Mardi 15 Juin 2010 de 8h30 à 11h30,

- Vendredi 2 Juillet 2010, de 14h00 à 17h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur 4ème Modification du PLU - Mairie de Balma - Hôtel de Ville - 6 avenue François Mitterrand - BP 56, 31 132 BALMA Cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Balma.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Balma

40997

AVIS AU PUBLIC

Commune de MERVILLE

Enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 3/06/2010, le Maire de Merville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Merville.

A cet effet, Mme Christiane ACQUIER, retraitée, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 21 juin au 31 juillet 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 (sauf mardi et vendredi de 9h00 à 12h00).

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les lundi 21 juin de 9h à 12h, jeudi 22 juillet de 15h à 18h et le samedi 31 juillet de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

F. BENTANAX
41011 Maire de Merville

UNE QUESTION CONCERNANT NOS PRESTATIONS ?
ANNONCES LÉGALES :
TANIA SANDRE
ET ALEXIA SIMONOT
TÉL : 05 34 41 34 00
TRANSMETTEZ VOS ANNONCES LÉGALES :
• PAR INTERNET
annoncelegale.gazm@forumeco.com
• PAR FAX
05 61 62 40 18
• PAR COURRIER
B.P. 11209
48, ALLÉES JEAN JAURÈS
31012 TOULOUSE CEDEX 6

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Liaison Multimodale Sud Est - Tronçon Université Communes de Toulouse et de Ramonville

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse communique :

Une enquête publique est ouverte dans les communes de Toulouse et Ramonville portant sur :

L'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation du Tronçon Université de la Liaison Multimodale Sud Est en application des articles L.123-1 à L.123-16 du Code de l'Environnement.

L'enquête publique sera ouverte pour **une durée de 31 jours consécutifs et se tiendra du :**

Lundi 31 mai 2010 au mercredi 30 juin 2010 inclus.

Afin de conduire l'enquête publique, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Michel JONES en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier relatif à l'enquête publique du tronçon Université de la Liaison Multimodale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les lieux indiqués ci-dessous pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- *A l'université Paul Sabatier* à l'accueil Forum,
- Au siège de Tisséo-SMTC
- Au siège du Grand Toulouse
- A la Mairie Annexe de Saouzelong - Rangueil
- A la Mairie Annexe de l'Ormeau
- A la Mairie de Ramonville, service Urbanisme

Les observations pourront également être adressées par écrit, et pendant la même période, au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, au siège du Grand Toulouse à l'adresse suivante :

Communauté Urbaine, Service Maîtrise d'ouvrage, 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public les :

- Lundi 31 mai de 9h00 à 12h00 en mairie annexe de Saouzelong - Rangueil - 97, avenue Albert Bedouce - 31400 Toulouse

- Mardi 8 juin de 14h00 à 17h00 à l'université Paul Sabatier (accueil Forum) - 118, route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 9

- Jeudi 17 juin 14h00 à 17h30 à la Mairie de Ramonville, Service Urbanisme - 20, rue des Frères Lumière - 31520 Ramonville

- Jeudi 24 juin de 14h00 à 17h00 à l'université Paul Sabatier (accueil Forum)

- Mercredi 30 juin de 14h00 à 17h00 en mairie annexe de Saouzelong - Rangueil

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Toulouse et en mairies de Toulouse et Ramonville.

A l'issue de l'enquête, le Conseil de Communauté du Grand Toulouse se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la LMSE Tronçon Université.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au Président de la Communauté Urbaine - Direction Travaux sur Infrastructures - Service Maîtrise d'Ouvrage - 1 place de la Légion d'Honneur BP 35821 - 31505 TOULOUSE cedex.

41022

Avis de décès

CASTELGINEST

…milles MOULLET et
…RDERIE
…douleur de vous faire part
…cès de

…lonsieur Éric MOULLET

…nu à l'âge de 49 ans.
…nération aura lieu le sa-
…5 juin 2010, à 9 h 45, au
…atorium de Cornebarrieu.

…sent avis tient lieu de
…part et de remerciements.
…rmer : PF et Funérarium Mandou
…lean Rouquette, 31140 Saint-Alban
Tél. 06.63.72.00.29

MURET

…Marie-Thérèse CHABERT,
…pouse ;
…Mme Frédéric CHABERT et
…ls,
…Mme Olivier CHABERT
…tristesse de vous faire part
…cès de

Monsieur
…ean-Pierre CHABERT

…nu le 1er juin 2010, à l'âge
…ans.
…émonie religieuse sera
…ée le lundi 7 juin 2010, à
…, en l'église Saint-Jacques
…uret.
…mation aura lieu à 12 h 45,
…matorium de Cornebar-

…emerciements

SAINT-GIRONS
GAJAN
PIBRAC (31)

…rnard DESMEDT,
…pouse Marie-Claude,
…enfants Mathieu et Lucie ;
…niel DESMEDT,
…fants Yann et Vincent ;
…ille ORFILA ;
…ts et amis,
…ouchés par les nombreux
…gnages de sympathie et
…tié qui leur ont été témoi-
…lors du décès de

…adame Hélène ORFILA

…toutes les personnes qui
…t associées à leur deuil de
…ouloir trouver ici l'expres-
…e leurs sincères remercie-

Avis de messe

SAINT-MARCET

Mme Marina SARRAUTE
et toute sa famille
vous font part d'une messe de neuvaine pour

Monsieur André SARRAUTE

qui aura lieu le dimanche 6 juin 2010, à 11 heures, en l'église de Larcan.

LA DÉPÊCHE du Midi

donne désormais à ses lecteurs la possibilité d'exprimer: «Souvenir», «Hommage», «Messe Anniversaire» et «Remerciements» avec 1 PHOTO (30 mm x 20 mm)
Elle les remercie d'adresser au service Carnets leur texte et une photo de bonne qualité 4 jours avant la date de parution souhaitée

Service Carnets «La Dépêche du Midi», avenue Jean-Baylet, 31095 TOULOUSE CEDEX, Tél. 05.62.11.37.77

Souvenir

THIAIS (94)
LE-VERNET
LAMASQUÈRE

Josette BARON

4 juin 2009 - 4 juin 2010

Un an déjà que tu nous as quittés.
Ta présence nous manque et notre peine à ce jour est immense.
Tous ceux et celles qui t'ont connue et aimée, aient en ce jour une pensée pour toi.
Dans nos cœurs à jamais.

De la part de ta fille Brigitte, de ton gendre Lot, ta petite-fille Inès, ta sœur, ton frère, belle-sœur et toute ta famille.

Particuliers,
Pour faire paraître un avis avec photo ou un avis simple
Envoyez par mail votre texte + photo (en Jpeg)
avec votre numéro de téléphone à
Service.carnets@ladepeche.fr
(paiement par CB)

PARTICULIERS
Pour publier un avis de décès avec photo

1 Transmettez votre texte + photo (jpeg) à : service.carnets@ladepeche.fr avec le(s) département(s) de parution et la (les) date(s)
2 Un devis de votre annonce à valider vous sera retourné par mail au plus vite
3 POUR VOUS RENSEIGNER, DONNER VOTRE ACCORD, CORRIGER : Service Carnets - 05.62.11.37.77 - Règlement par CB

Dernier mail à recevoir avant 18 heures pour parution le lendemain

Annonces Légales

Journal habilité à publier des Annonces Légales et judiciaires sur le département.
Consulter les avis d'appels publics à la concurrence sur :
www.ladepeche-legales.com
Tél . 05.62.11.37.37 - Fax . 05.62.11.95.02
Mail service.legales@ladepeche.fr

Vie des sociétés

Convocation

CONVOCATION

CGA 2M
Centre de Gestion Agréé Midi Méditerranée
Chez GIE CER MIDI
Domaine de Maurin – CS 41013
34973 LATTES

Les adhérents sont invités à assister à l'Assemblée générale extraordinaire le : **lundi 21 juin 2010 à 17 heures**, au siège social à l'adresse ci-dessus.

Ordre du jour: Modification des statuts (mise en conformité). Questions diverses

A défaut de quorum, une autre assemblée se tiendra le **mercredi 7 Juillet 2010**, à la Salle du Caveau de la SAFER – domaine de Maurin – 34973 LATTES, à **14 h 30**, même ordre du jour.

Le Président.

Avis publics

COMMUNE DE LABASTIDE-BEAUVOIR

AVIS

Approbation du PLU modifié

Après avoir délibéré, le conseil municipal, en date du **20 janvier 2010**
Décide d'approuver la 1ère modification du plan local d'urbanisme
Dit que le PLU approuvé est à la disposition du public en mairie
Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité légales

Le maire, Eric FLEURIT.

Collectivité territoriales, Administrations, Collectivités locales

Assurez la publication de vos marchés publics dans un journal habilité de grande diffusion

Une rubrique clairement identifiée

La souplesse et la réactivité d'un support quotidien

Un service spécialisé

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Le journal de vos Annonces Légales sur 10 départements

Renseignements
Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05 62 11 95 02

Je passe ma petite annonce dans

LA DÉPÊCHE DU MIDI

LA DÉPÊCHE.fr

Par téléphone : N° AZUR 0810.20.20.69 prix d'un appel local
Règlement CB
Lundi au Vendredi : 8h30/19h

Par internet : **www.ladepeche.fr**
Règlement CB
24h/24h

Par courrier : O2 Pub Annonces Classées
7, rue Roger Camboulives
31 100 TOULOUSE
Règlement Chèque à l'ordre :
Occitane de Publicité

le Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Liaison Multimodale Sud-Est – Tronçon Université
Communes de TOULOUSE et de RAMONVILLE

La Communauté urbaine du GRAND-TOULOUSE communique : Une enquête publique est ouverte dans les communes de TOULOUSE et RAMONVILLE portant sur l'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation du Tronçon Université de la Liaison Multimodale Sud-Est en application des articles L.123-1 à L.123-16 du Code de l'Environnement.
L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 31 jours consécutifs et se tiendra du **lundi 31 mai 2010 au mercredi 30 juin 2010 inclus.**
Afin de conduire l'enquête publique, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Michel JONES en qualité de commissaire enquêteur. Le dossier relatif à l'enquête publique du tronçon Université de la Liaison Multimodale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les lieux indiqués ci-dessous pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :
- A l'université Paul Sabatier à l'accueil Forum,
- Au siège de Tisséo-SMTC,
- Au siège du GRAND-TOULOUSE,
- A la mairie annexe de Saouzelong-Rangueil,
- A la mairie annexe de l'Ormeau,
- A la mairie de RAMONVILLE, service Urbanisme.

Les observations pourront également être adressées par écrit et, pendant la même période, au commissaire enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, au siège du GRAND-TOULOUSE à l'adresse suivante : Communauté Urbaine, Service Maîtrise d'ouvrage, 1, place de la Légion-d'Honneur, BP 35821, 31505 TOULOUSE CEDEX 5.
Le Commissaire Enquêteur recevra le public les **lundi 31 mai, de 9 heures à 12 heures**, en mairie annexe de Saouzelong-Rangueil, 97, avenue Albert-Bedouce, 31400 TOULOUSE; **mardi 8 juin, de 14 heures à 17 heures,** à l'université Paul-Sabatier (accueil Forum), 118, route de Narbonne, 31062 TOULOUSE CEDEX 9; **jeudi 17 juin, de 14 heures à 17 h 30,** à la mairie de RAMONVILLE, service Urbanisme, 20, rue des Frères-Lumière, 31520 RAMONVILLE; **jeudi 24 juin, de 14 heures à 17 heures,** à l'université Paul-Sabatier (accueil Forum); **mercredi 30 juin, de 14 heures à 17 heures**, en mairie annexe de Saouzelong-Rangueil.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du GRAND-TOULOUSE et en mairie de TOULOUSE et RAMONVILLE.
A l'issue de l'enquête, le Conseil de communauté du GRAND-TOULOUSE se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la LMSE Tronçon Université.
Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au président de la communauté urbaine, Direction travaux sur infrastructures, service Maîtrise d'Ouvrage, 1, place de la Légion-d'Honneur, BP 35821, 31 505 TOULOUSE CEDEX.

Marchés publics

Marchés à procédure adaptée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAVERDUN

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Communauté de communes du canton de SAVERDUN, Monsieur Philippe CALLEJA, Président, 12, rue Sarrut, 09700 SAVERDUN, tél. 05.61.67.84.43, fax: 05.61.67.84.44. Mail: cdc-saverdun@wanadoo.fr

Objet : Reconstruction du Pont sur la Laure à BRIE (09700).

Nature : Travaux.

Mode de passation : Procédure adaptée.

Lieux d'exécution : Voie Communale N°6 sur la Communes de BRIE.

Délai d'exécution : 4 mois (dont 1 mois de préparation) – démarrage des travaux **début Juillet 2010.**

Description : Démolition, reconstruction d'un ouvrage d'art.

Forme : Marché unique.

Conditions de participation : Voir le règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération: Le prix des prestations : 50 %; la valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du SOPAQ, SOPRE, SOSED : 40 %; le délai de réalisation des travaux : 10%.

Renseignements d'ordres techniques (Mandataire) : INGEROP Conseil & Ingénierie, Parc d'Activités de la Grande Plaine, 24, Avenue Marcel-Dassault, BP 15201, 31079 TOULOUSE CEDEX 5, tél. 05.62.47.59.59, fax: 05.62.47.59.58. Mail: ingerop.toulouse@ingerop.com

Renseignements d'ordres administratifs : Communauté de communes du canton de SAVERDUN, Madame Estelle VILESPY, tél. 05.61.67.84.43, fax: 05.61.67.84.44. Mail: cdc-saverdun@wanadoo.fr

DCE : Téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises sur : http://www.synapse-entreprises.com

Si vous ne pouvez les télécharger, les demander à la communauté de communes:
- La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est autorisée sur notre plate-forme de dématérialisation : http://www.synapse-entreprises.com
- Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE Entreprises tél.01.72.33.90.70 ou info@synapse-entreprises.com

Remise des offres le 23 juin 2010 à 17 heures au plus tard.

Recours : Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de TOULOUSE – 68, rue Raymond-IV – BP 7007, 31068 TOULOUSE CÉDEX 07, tél. 05.62.73.5757, fax: 05.62.73.57.40. Mail: Greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Envoi à la publication : 1er juin 2010.

Capacité technique : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Le candidat devra justifier au minimum des capacités suivantes conformément à la carte professionnelle des travaux publics ou des équivalences : ouvrages d'art : 113 (ouvrages de technicité courante).

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.
Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents prévus par le règlement de la consultation, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.
Le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
Les documents fournis par le candidat doivent être rédigés en langue française.

le Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 4e modification du Plan local d'urbanisme du GRAND TOULOUSE, commune de BALMA

Monsieur le Président du GRAND TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de quatrième modification du Plan local d'urbanisme (PLU) du GRAND TOULOUSE, commune de BALMA, est ouverte du **jeudi 3 juin 2010 au vendredi 2 juillet 2010 inclus.**
Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants : Extension du zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre; conservation du caractère villageois du hameau des Anciens Paradoux; modification et mise à jour des emplacements réservés; mise à jour réglementaire.
A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.
Le dossier de projet de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de BALMA, direction des Services techniques et de l'Urbanisme (DSTU), 24, avenue des Arènes à BALMA et au siège du GRAND TOULOUSE, 6, rue René-Leduc à TOULOUSE, métro Marengo. Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre : à la direction des Services techniques et de l'Urbanisme de la mairie de BALMA, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 17 heures; au siège du GRAND TOULOUSE, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures, ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.**
Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de BALMA, direction de l'Urbanisme, **les jeudi 3 juin 2010, de 16 heures à 19 heures; mardi 15 juin 2010, de 8 h 30 à 11 h 30; vendredi 2 juillet 2010, de 14 heures à 17 heures.**
Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, 4e modification du PLU, mairie de BALMA, hôtel de ville, 6, avenue François-Mitterrand, BP 56, 31132 BALMA CEDEX. A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du GRAND TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de BALMA. Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au GRAND TOULOUSE et à la mairie de BALMA.

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie PUECH LESTRUHAUT notaire à TOURNEFEUILLE, le 7 mai 2010, Monsieur Bernard, Roger, Emile CHAMOUX, retraité, et Madame Jeanne, Marie, Lucienne BLANDIN, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VILLENEUVE TOLOSANE (31270), 26 rue du Périgord. Nés savoir : - Monsieur à LYON (69003), le 22 avril 1944 - Madame à ANNECY LE VIEUX (74940), 6 Novembre 1942. Tous deux de nationalité Française. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à la mairie d'ANNNECY LE VIEUX (74940), le 10 août 1963. Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle prévu par l'article 1526 du Code Civil avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant, conformément aux articles 1524 et 1525 du Code Civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou d'acte d'huissier de justice à Me Sylvie PUECH LESTRUHAUT, notaire à TOURNEFEUILLE.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

40590

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE D'AUZEVILLE TOLOSANE

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique de la 2ème Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzeville-Tolosane

Par arrêté du 30 avril 2010, le Maire de la Commune d'Auzeville-Tolosane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la 2ème modification du PLAN LOCAL D'URBANISME de la Commune d'Auzeville-Tolosane.

A cet effet, Madame Michelle ROCHETEAU domiciliée 19 Rue Bayard à Toulouse (31000), a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie, du 17 mai au 16 juin 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie les jours suivants :

- Lundi 17 mai 2010 de 15h à 17h

- Mercredi 26 mai 2010 de 10h à 12h

- Mercredi 16 juin 2010 de 15h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au :

- Commissaire Enquêteur à son domicile

ou - à la Mairie d'Auzeville-Tolosane, 8 Allée de la Durante, BP62503 Auzeville-Tolosane 31325 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Fait à Auzeville-Tolosane, le 30 avril 2010
Le Maire
François-Régis VALETTE

40438

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Liaison Multimodale Sud Est - Tronçon Université

Communes de Toulouse et de Ramonville

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse communique :

Une enquête publique est ouverte dans les communes de Toulouse et Ramonville portant sur :

- L'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation du Tronçon Université de la Liaison Multimodale Sud Est en application des articles L.123-1 à L.123-16 du Code de l'Environnement.

L'enquête publique sera ouverte pour une durée de **31 jours consécutifs et se tiendra du :**

Lundi 31 mai 2010 au mercredi 30 juin 2010 inclus.

Afin de conduire l'enquête publique, le Tribunal Administratif a désigné **Monsieur Michel JONES en qualité de Commissaire Enquêteur.**

Le dossier relatif à l'enquête publique du tronçon Université de la Liaison Multimodale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les lieux indiqués ci-dessous pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- A l'université Paul Sabatier à l'accueil Forum,

- Au siège de Tisséo-SMTC

- Au siège du Grand Toulouse

- A la Mairie Annexe de Saouzelong - Rangueil

- A la Mairie Annexe de l'Ormeau

- A la Mairie de Ramonville, service Urbanisme

Les observations pourront également être adressées par écrit, et pendant la même période, au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, au siège du Grand Toulouse à l'adresse suivante :

Communauté Urbaine, Service Maîtrise d'ouvrage, 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public les :

- Lundi 31 mai de 9h00 à 12h00 en mairie annexe de Saouzelong - Rangueil - 97, avenue Albert Bedouce - 31400 Toulouse

- Mardi 8 juin de 14h00 à 17h00 à l'université Paul Sabatier (accueil Forum) - 118, route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 9

- Jeudi 17 juin 14h00 à 17h30 à la Mairie de Ramonville, Service Urbanisme – 20, rue des Frères Lumière – 31520 Ramonville

- Jeudi 24 juin de 14h00 à 17h00 à l'université Paul Sabatier (accueil Forum)

- Mercredi 30 juin de 14h00 à 17h00 en mairie annexe de Saouzelong - Rangueil

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Toulouse et en mairies de Toulouse et Ramonville.

A l'issue de l'enquête, le Conseil de Communauté du Grand Toulouse se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la LMSE Tronçon Université.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au Président de la Communauté Urbaine - Direction Travaux sur Infrastructures - Service Maîtrise d'Ouvrage - 1 place de la Légion d'Honneur BP 35821 - 31505 TOULOUSE cedex.

40585

annoncelegale.gazm @forumeco.com

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 4ème Modification du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Balma"

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de quatrième Modification du "Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Balma", sera ouverte **du jeudi 03 Juin 2010 au vendredi 02 Juillet 2010 inclus.**

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants :

- Extension du zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre

- Conservation du caractère villageois du hameau des Anciens Paradoux

- Modification et mise à jour des emplacements réservés

- Mise à jour réglementaire

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de Balma (Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme (DSTU), 24 avenue des Arènes à BALMA et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE - métro Marengo). Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme de la Mairie de Balma : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05 81 91 72 18.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Balma, Direction de l'Urbanisme

- Jeudi 3 Juin 2010, de 16h00 à 19h00,

- Mardi 15 Juin 2010 de 8h30 à 11h30,

- Vendredi 2 Juillet 2010, de 14h00 à 17h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur 4ème Modification du PLU - Mairie de Balma - Hôtel de Ville - 6 avenue François Mitterrand - BP 56, 31132 BALMA Cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Balma.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Balma

40594

COMMUNE DE PELLEPORT

Approbation du PLU

Par délibération en date du 6 mai 2010, le conseil municipal a décidé d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouvertures suivants : Lundi 08h30-12h30 et jeudi 14h-18h.

40598 Le Maire, Ange PARDO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES bureau de l'intercommunalité

Avis d'ouverture d'une enquête de commodo et incommodo

La préfecture de la Haute-Garonne communique :

Extension du cimetière situé dans la commune de LEGUEVIN

Une enquête est ouverte dans les formes prescrites par le code général des collectivités territoriales, en vue de l'extension du cimetière situé rue du Courbet dans la commune de LEGUEVIN. Cette enquête sera conduite par Monsieur François BOUDIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier relatif à cette enquête restera déposé à la mairie de LEGUEVIN pendant 15 jours entiers consécutifs, du lundi 31 mai 2010 au lundi 14 juin 2010. Pendant cette période, chacun pourra en prendre connaissance (samedis, dimanches et jours fériés exceptés) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet

Pendant la même période, toutes observations ou réclamations pourront également être :

- Soit adressées par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de LEGUEVIN

- Soit présentées directement au commissaire enquêteur, qui se tiendra à la disposition du public en mairie de LEGUEVIN

Le lundi 31 mai 2010 de 9 heures 12 heures

Le lundi 14 juin 2010 de 14 heures 30 à 17 heures 30

Les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront communiquées à toute personne physique ou morale qui en présentera la demande au préfet, direction des relations avec les collectivités locale, bureau de l'intercommunalité

40439

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2ème Modification du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Quint-Fonsegrives"

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Quint-Fonsegrives, sera ouverte du mercredi 01 Juin 2010 au jeudi 01 Juillet 2010 inclus.

Ce projet de modification porte sur le point suivant :

- Rectification de certaines dispositions réglementaires des zones 1AUa et 1AUb afin de valoriser et donner plus d'urbanité au secteur 1AU.

A cet effet, Madame PAGES, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Quint-Fonsegrives (Hôtel de Ville) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à Toulouse – métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Quint-Fonsegrives : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (Service des Assemblées Communautaires) ou sur rendez-vous au 05 81 91 72 18

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Quint-Fonsegrives :

- vendredi 11 Juin 2010, de 14h00 à 17h00,

- mercredi 23 juin 2010, de 9h00 à 12h00,

- jeudi 01 Juillet 2010, de 14h00 à 17h00.

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur

2ème Modification du PLU - Mairie de Quint-Fonsegrives - Hôtel de Ville - 31130 Quint-Fonsegrives

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Quint-Fonsegrives.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Quint-Fonsegrives.

40596

INSERTIONS : DERNIER DELAI VENDREDI AVANT 12 H



Je passe ma petite annonce dans

LA DÉPÊCHE DU MIDI

LA DÉPÊCHE.fr

- Par téléphone : N° AZUR 0810.20.20.69 (prix d'un appel local)
  Règlement CB
  Lundi au Vendredi : 8h30/19h
- Par internet : www.ladepeche.fr
  Règlement CB
  24h/24h
- Par courrier : O2 Pub Annonces Classées
  7, rue Roger Camboulives
  31 100 TOULOUSE
  Règlement Chèque à l'ordre :
  Occitane de Publicité

Aéroport de Toulouse-Blagnac

Vendredi 14 mai 2010

Arrivée			Départ		
enances	Compagnies	Heures	Destinations	Compagnies	Heures
	AIGLE AZUR	13:40	Alger	AIGLE AZUR	15:00
dam	KLM	16:50 - 22:15	Amsterdam	KLM	07:00 - 17:40
	ONUR AIR	19:25	Antalya	ONUR AIR	20:30
one	IBERIA	08:25 - 17:30	Barcelone	IBERIA	09:00 - 18:05
	EASYJET	14:55	Bristol	EASYJET	15:20
és	BRUSSELS AIRLINES	11:25 - 22:45	Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	06:35 - 11:55
anca	JET4YOU	11:00	Casablanca	JET4YOU	12:00
	ROYAL AIR MAROC	12:50		ROYAL AIR MAROC	13:40
E	EUROPE AIRPOST	13:50	CATANE	EUROPE AIRPOST	14:40
	WIND JET SPA	16:30		WIND JET SPA	17:20
	XL AIRWAYS FRANCE	16:30		XL AIRWAYS FRANCE	17:20
	AER LINGUS	16:15	Dakar	AIR MEDITERRANEE	14:30
nik	DUBROVNIK AIRLINE LTD	20:05	Dublin	AER LINGUS	16:50
rt	LUFTHANSA	09:45 - 14:25 - 18:35 - 23:35	Dubrovnik	DUBROVNIK AIRLINE LTD	10:20 - 20:55
			Filton	BMI	15:45
	BABOO	08:30	Francfort	LUFTHANSA	07:35 - 10:20 - 15:00 - 19:05
urg	GERMANWINGS	12:35			
on	AEGEAN AIRLINES	09:30	Geneve	BABOO	09:10
	ONUR AIR	19:45	Hambourg	GERMANWINGS	13:05
	AIR FRANCE	08:30 - 14:45 - 19:35	Heraklion	AEGEAN AIRLINES	10:30
ne	TAP PORTUGAL	12:10 - 18:50	Izmir	ONUR AIR	20:45
s-Gatwick	EASYJET	09:20 - 16:55 - 21:30	Lille	AIR FRANCE	09:05 - 15:55 - 20:10
s-Heath-	BRITISH AIRWAYS	10:40 - 17:10 - 22:30	Lisbonne	TAP PORTUGAL	12:50 - 19:35
			Londres-Gatwick	EASYJET	09:50 - 17:20 - 21:55
	AIR FRANCE	07:50 - 09:45 - 17:15	Londres-Heath-row	BRITISH AIRWAYS	07:50 - 11:55 - 18:05
	EASYJET	07:55 - 21:25			
	EASYJET	15:00	Lyon	AIR FRANCE	08:35 - 13:50 - 18:10
	IBERIA	09:35 - 11:10 - 16:25 - 18:15 - 22:15		EASYJET	08:20 - 21:50
			Madrid	EASYJET	15:30
ester	BMI BABY	10:05		IBERIA	07:00 - 10:05 - 11:45 - 16:55 - 19:05
ech	ROYAL AIR MAROC	11:15 - 20:50			
le	AIR FRANCE	09:30 - 18:05 - 21:45	Manchester	BMI BABY	10:35
ancy	TWIN JET	19:35	Marrakech	ROYAL AIR MAROC	12:05 - 21:40
	AIR FRANCE	14:35	Marseille	AIR FRANCE	06:55 - 15:35 - 19:25
	LUFTHANSA	10:50 - 14:55 - 17:25 - 20:50 - 23:00	Metz-Nancy	TWIN JET	20:05
			Milan	AIR FRANCE	11:15
	AIR FRANCE	10:20 - 17:35 - 21:55	Munich	LUFTHANSA	06:30 - 12:10 - 15:40 - 18:25 - 21:25
	EUROPE AIRPOST	10:40			
	AIR ALGERIE	11:40	Nice	AIR FRANCE	06:55 - 10:55 - 18:15
e	EUROPE AIRPOST	18:20	Olbia	EUROPE AIRPOST	07:00
	XL AIRWAYS FRANCE	16:55	Oran	AIR ALGERIE	12:45
dg	AIR FRANCE	08:35 - 11:45 - 14:30 - 17:15 - 20:05 - 22:35	Palerme	EUROPE AIRPOST	06:10
				XL AIRWAYS FRANCE	17:45
	EASYJET	15:00 - 22:15	Paris-Cdg	AIR FRANCE	07:20 - 10:45 - 13:00 - 15:50 - 18:00 - 20:50
rly	AIR FRANCE	07:30 - 09:10 - 10:00 - 11:30 - 12:00 - 13:30 - 14:00 - 15:00 - 17:15 - 18:00 - 19:00 - 20:00 - 22:00		EASYJET	06:30 - 15:45
			Paris-Orly	AIR FRANCE	06:00 - 07:45 - 08:15 - 09:45 - 10:15 - 10:45 - 12:45 - 14:15 - 14:45 - 15:45 - 18:00 - 18:45 - 19:45 - 20:45
	EASYJET	08:05 - 09:30 - 16:30 - 18:30 - 20:25			
	AIR FRANCE	14:55		EASYJET	08:35 - 10:10 - 17:00 - 19:00 - 20:55
	DUBROVNIK AIRLINE LTD	09:40			
urg	AIR FRANCE	10:05 - 18:30 - 22:15	Rome	AIR FRANCE	10:45
	TUNISAIR	15:45	Strasbourg	AIR FRANCE	15:05 - 18:45
			Tunis	TUNISAIR	16:35

oraires ci-dessus sont communiqués par les compagnies aériennes qui se réservent le droit de les modifier utre préavis.

ison aéroport-ville est assurée régulièrement par un service de cars. Points arrêt : Aéroport, gare routière (poste llées Jean-Jaurès (entrée parking), place Jeanne-d'Arc (arrêt du bus n° 1) : Compans-Caffarelli (hôtel Mercure) s en vente à **«LA DÉPÊCHE VOYAGES»**, Tarbes, Auch, Agen, Montauban, Cahors, Rodez, Albi, Carcassonne, Narbonne, Perpignan et Toulouse, 19, rue de Rémusat, tél. 0826-825-280.

Collectivité territoriales, Administrations, Collectivités locales

Assurez la publication de vos marchés publics dans un journal habilité de grande diffusion

Une rubrique clairement identifiée

La souplesse et la réactivité d'un support quotidien

Un service spécialisé

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Renseignements
Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05 62 11 95 02

Le Journal de vos Annonces Légales sur 10 départements.

Légales

Journal habilité à publier des Annonces Légales et judiciaires sur le département.
Consulter les avis d'appels publics à la concurrence sur :
www.ladepeche-legales.com
Tél . 05.62.11.37.37
Fax . 05.62.11.95.02
Mail service.legales@ladepeche.fr

Vie des sociétés

Création

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'avis de constitution paru le **11 mai 210** concernant l'EURL OZ' ET PAYSAGES.

Il convenait de lire:

En titre: Constitution.

Capital fixe (et non variable).

Convocation

A.S.L. LE PARC DU PETIT PRINCE A TOURNEFEUILLE

CONVOCATION

Assemblée générale ordinaire le **jeudi 20 mai 2010 à 18 heures**, Salle du Phare, route de Tarbes, 31170 TOURNEFEUILLE.

Avis publics

COMMUNE DE VILLENOUVELLE

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 11 du 11 mai 2010,

Le maire de VILLENOUVELLE (Haute-Garonne) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant sur les points suivants: proposition de changement de zone 2AU en zone 1AU (Darré-les-Berges en partie et chemin du Cammas); proposition de constructibilité zone UB (quartier Fangas, parcelle A360).

A cet effet,

Madame Marie-Christine FAURE, domiciliée 29bis, boulevard Deltour, à TOULOUSE (31500), ayant pour profession architecte DESA, a été désignée par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie **du 1er juin 2010 au 1er juillet 2010**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie: **les 3 juin 2010, de 9 h 30 à 12 heures; le 16 juin 2010, de 14 h 30 à 17 h 30; le 1er juillet 2010, de 14 h 30 à 17 h 30**.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Louis CAZENEUVE, signé.

Le Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Liaison Multimodale Sud-Est – Tronçon Université
Communes de TOULOUSE et de RAMONVILLE

La Communauté urbaine du GRAND-TOULOUSE communique : Une enquête publique est ouverte dans les communes de TOULOUSE et RAMONVILLE portant sur l'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation du Tronçon Université de la Liaison Multimodale Sud-Est en application des articles L.123-1 à L.123-16 du Code de l'Environnement.

L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 31 jours consécutifs et se tiendra du **lundi 31 mai 2010 au mercredi 30 juin 2010 inclus.**

Afin de conduire l'enquête publique, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Michel JONES en qualité de commissaire enquêteur. Le dossier relatif à l'enquête publique du tronçon Université de la Liaison Multimodale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les lieux indiqués ci-dessous pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- A l'université Paul Sabatier à l'accueil Forum,
- Au siège de Tisséo-SMTC,
- Au siège du GRAND-TOULOUSE,
- A la mairie annexe de Saouzelong-Rangueil,
- A la mairie annexe de l'Ormeau,
- A la mairie de RAMONVILLE, service Urbanisme.

Les observations pourront également être adressées par écrit et, pendant la même période, au commissaire enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, au siège du GRAND-TOULOUSE à l'adresse suivante : Communauté Urbaine, Service Maîtrise d'ouvrage, 1, place de la Légion-d'Honneur, BP 35821, 31505 TOULOUSE CEDEX 5.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public les **lundi 31 mai, de 9 heures à 12 heures**, en mairie annexe de Saouzelong-Rangueil, 97, avenue Albert-Bedouce, 31400 TOULOUSE; **mardi 8 juin, de 14 heures à 17 heures**, à l'université Paul-Sabatier (accueil Forum), 118, route de Narbonne, 31062 TOULOUSE CEDEX 9; **jeudi 17 juin, de 14 heures à 17 h 30**, à la mairie de RAMONVILLE, service Urbanisme, 20, rue des Frères-Lumière, 31520 RAMONVILLE; **jeudi 24 juin, de 14 heures à 17 heures**, à l'université Paul-Sabatier (accueil Forum); **mercredi 30 juin, de 14 heures à 17 heures**, en mairie annexe de Saouzelong-Rangueil.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du GRAND-TOULOUSE et en mairie de TOULOUSE et RAMONVILLE.

A l'issue de l'enquête, le Conseil de communauté du GRAND-TOULOUSE se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la LMSE Tronçon Université.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au président de la communauté urbaine, Direction travaux sur infrastructures, service Maîtrise d'Ouvrage, 1, place de la Légion-d'Honneur, BP 35821, 31 505 TOULOUSE CEDEX.

Le Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 4e modification du Plan local d'urbanisme du Grand Toulouse, commune de BALMA

Monsieur le président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de quatrième modification du Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand TOULOUSE, commune de BALMA, sera ouverte du **jeudi 3 juin 2010 au vendredi 2 juillet 2010 inclus.**

Ce projet de modification porte notamment sur les points suivants: extension du zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre; conservation du caractère villageois du hameau des Anciens Paradoux; modification et mise à jour des emplacements réservés; mise à jour réglementaire.

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de BALMA (Direction des services techniques et de l'urbanisme (DSTU), 24, avenue des Arènes à BALMA et au siège du Grand Toulouse (6, rue René-Leduc à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la Direction des services techniques et de l'urbanisme de la mairie de BALMA, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 heures et de 13 heures à 17 heures; au siège du Grand Toulouse, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de BALMA, Direction de l'urbanisme **jeudi 3 juin 2010, de 16 heures à 19 heures; mardi 15 juin 2010 de 8h30 à 11h30; vendredi 2 juillet 2010, de 14 heures à 17 heures.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur 4e modification du PLU, mairie de BALMA, Hôtel de Ville, 6, avenue François-Mitterrand, BP 56, 31132 BALMA Cedex.

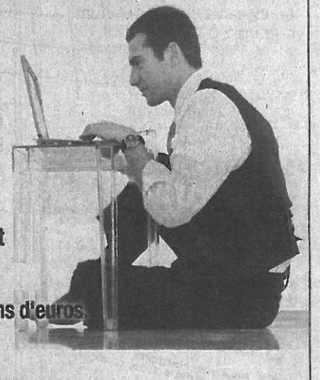
A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de BALMA.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et à la mairie de BALMA.

PME, PMI, Artisans

Recevez sur votre messagerie, les marchés publics de la Région !

- Abonnez-vous gratuitement à l'alerte mail de www.ladepeche-legales.com
- Vous recevrez, chaque jour, les marchés qui correspondent à votre activité.
- Des marchés publics allant de 20 000 € à plusieurs millions d'euros.



LADEPECHE.fr Marchés publics
www.ladepeche-legales.com

le Grand Toulouse
communauté urbaine

REÇU
le - 4 MAI 2010
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
4ème Modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Balma

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants, R.123-15 et suivants,

VU le code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2005 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Balma, modifié par délibération du Conseil de Communauté du 20 mars 2009,

VU la décision du Président du Tribunal Administratif du 2 avril 2010 désignant Monsieur Christian Lasserre, en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 4ème Modification du PLU.

VU les objectifs et les pièces du dossier de projet de Modification du PLU,

APRES avoir consulté Monsieur Christian Lasserre, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer une Modification du PLU pour étendre le zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre, conserver le caractère villageois du hameau des Anciens Paradoux, modifier et mettre à jour les emplacements réservés, effectuer des mises à jour réglementaires

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Balma pour une **durée de 30 jours consécutifs à compter du jeudi 03 juin 2010 jusqu'au vendredi 02 juillet 2010 inclus.**

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Christian Lasserre, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Le pièces du dossier relatif à la Modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Balma pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- Mairie de Balma, Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme (DSTU), 24 Avenue des Arènes, 31130 Balma, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13 h00 à 17h00,

- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), 6 rue rené Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (Service des Assemblées Communautaires) ou sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Balma , Hôtel de Ville, 6 Avenue François Mitterrand, BP 56, 31 132 Balma cedex.
Le public pourra obtenir des informations sur le projet de Modification du PLU après des services du Grand Toulouse au 05.81.91.72.18 et des services de la commune de Balma au 05.61.24.72.45.

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Balma, Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme (DSTU), 24 Avenue des Arènes, à Balma aux jours et heures suivants :

* **Jeudi 3 Juin 2010 de 16h00 à 19h00**
* **Mardi 15 Juin 2010 de 8h30 à 11h30**
* **Vendredi 2 Juillet 2010 de 14h00 à 17h00**

ARTICLE 5

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, le registre déposé en Mairie sera clos et signé par le Maire de la Commune, celui déposé au Grand Toulouse, sera clos et signé par le Président du Grand Toulouse qui les transmettra au Commissaire Enquêteur.
Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Grand Toulouse dans le délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.
Dès leur réception, Monsieur le Président du Grand Toulouse adresse une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne et à Monsieur le Maire de Balma.

ARTICLE 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la mairie de Balma.

ARTICLE 7

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Balma, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

ARTICLE 8

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse approuvera, par délibération, la Modification du PLU objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Balma.

Fait à Toulouse, le 03 MAI 2010

Le Vice-Président

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35321
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tel 05 34 [illegible] 58 00
Fax 05 34 [illegible] 58 01

Daniel BENYAHIA

Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Atteste exécutoire le présent acte
- Reçu à la Préfecture le : 4 mai 2010
- Publié par affichage :
- ***au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le :*** 4 Mai 2010
- ***en mairie, le :*** 11 Mai 2010

- Notifié dans la Presse : La Dépêche : le 14 Mai et le 4 Juin 2010
La Gazette : du Midi, le 17 mai 2010 et le 07 Juin 2010
Certifié exécutoire le : 17 Mai 2010

Le Vice - Président

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Daniel BENYAHIA